



HAL
open science

Les stratégies des radios internationales pour parer aux informations censurées : le cas de la Birmanie

Violaine Delesalle

► **To cite this version:**

Violaine Delesalle. Les stratégies des radios internationales pour parer aux informations censurées : le cas de la Birmanie. Sciences de l'information et de la communication. 2011. dumas-00683927

HAL Id: dumas-00683927

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00683927v1>

Submitted on 30 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UFR des Sciences de l'Information et de la Communication _ Grenoble

Les stratégies des radios internationales pour parer aux informations censurées

Le cas de la Birmanie

Rédigé par Violaine Delesalle

Sous la direction de Bertrand Cabedoche

Mémoire de master 1 de recherche 2010/2011 – 18 crédits

Remerciements

Je souhaite remercier particulièrement Patrice Biancone et Laurent Allary pour avoir accepté de me recevoir et de répondre à mes questions de manière très consciencieuse.

Je remercie aussi Yvan Avril, expert à CFI qui a éveillé ma curiosité envers cet organisme et m'a orienté vers M. Allary. Ainsi que Marie-France Chatin, journaliste à RFI, qui m'a apporté sur la méthodologie de mes entretiens.

Mes remerciements s'adresse également à mon directeur de mémoire ; M. Bertrand Cabedoche qui s'est toujours rendu disponible, à Caroline Angé et Joelle Bourgin qui m'ont fait travailler sur mon raisonnement et ma méthodologie.

Enfin, j'adresse mes sincères remerciements à mon entourage qui m'ont soutenu tout au long de l'élaboration de ce travail.

Sommaire

INTRODUCTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
L'INSCRIPTION THEORIQUE EN MATIERE DE DIFFUSION INTERNATIONALE	10
1) <i>L'évolution des courants de pensée</i>	11
a. La théorie du développement/modernisation	11
b. La théorie de la dépendance	12
o L'opposition des auteurs de la dépendance	12
o Des concepts à l'appui	12
o Des outils intellectuels pour une dépendance à l'égard des Etats-Unis et autres grands acteurs mondiaux	14
c. Critiques sur la théorie de la dépendance	15
d. Les travaux sur la réception	16
e. La cartographie des flux	18
2) <i>La particularité des pays censurés</i>	19
a. Les concepts d' « impérialisme culturel » et de « souveraineté nationale » ne correspondent pas au pays censurés	19
b. Les radios internationales	20
L'ESPACE PUBLIC EN BIRMANIE	24
1) <i>Le concept d'espace public</i>	25
a. Définition générale	25
b. Enjeux communicationnels de l'Espace Public selon Bernard Miège	26
2) <i>Utiliser l'EP pour remplacer la censure par la liberté d'expression</i>	28
b. L'espace parallèle de communication	29
c. Le second système de communication	30
3) <i>La sphère publique en Birmanie</i>	31
a. Etat de la censure en Birmanie	31
b. L'EP birman	32
LES STRATEGIES DES RADIOS INTERNATIONALES POUR PARER A LA CENSURE	34
1) <i>Les enjeux de la diffusion à l'international : VOA, BBC et RFI</i>	35
2) <i>Le cas de RFI</i>	37
a. Historique	37
3) <i>Le cas du DVB : une radio internationale en direction du peuple birman</i>	40
a. Le recueil d'information	41
b. Le DVB, un média exilé, en relation avec le monde	41
4) <i>Les difficultés rencontrées par les habitants de pays censurés et la mission de CFI</i>	42
a. La mission et le champ d'action de CFI	42
b. La recherche d'information	43
c. Le cas de la Birmanie	44
Bibliographie	50
Annexes	52

Introduction

La Birmanie est sous dictature depuis le coup d'Etat militaire du général Ne Win en 1962. Cet événement a entraîné peu à peu la censure des médias nationaux. Aujourd'hui le général Thein Sein, nouveau président de la Birmanie (depuis le 04 février 2011), mène la même politique de communication que ces prédécesseurs. Ce peuple a, semble t-il compte tenu des événements du passé, toujours été sensible aux valeurs démocratiques. Leur lutte pour la liberté peut s'expliquer par deux phénomènes. Premièrement, le pays a déjà connu la qualité de ces valeurs en 1948 avec le général U Nu qui a mis en place une démocratie parlementaire. De cette histoire récente, il existe d'ailleurs encore de nombreux témoins qui peuvent en transmettre les vertus à leur entourage. Deuxièmement, l'espoir d'obtenir à nouveau ces libertés maintenu par l'opposante Aung San Suu Kyi permettrait d'instaurer une démocratie si elle parvenait au pouvoir. Cette femme d'un fort charisme international sensibilise les différentes autorités à sa cause car cette action est porteuse d'espoir pour le peuple.

Sur le plan médiatique, toutes les entreprises de presse ont été nationalisées au milieu des années soixante. La surveillance des médias et d'internet a été renforcée depuis les élections. Néanmoins, de nombreux birmans s'informent à travers des médias non gouvernementaux, écoutent les médias internationaux, ou encore répondent aux questions des journalistes étrangers. Ce peuple nous est apparu comme représentatif en matière de « lutte médiatique » contre un régime totalitaire.

En attendant que la dissidence parvienne à provoquer des changements politiques, des médias internationaux communiquent de l'information non censurée par la Birmanie. Bénéficiant d'un environnement politique et technique (dispositifs, outils médiatiques évolués), favorable à la liberté de la presse, ces médias peuvent réaliser des informations de qualité.

Avant d'aborder notre méthodologie de travail et l'introduction à proprement parler du contenu du mémoire, nous passerons par quelques préliminaires sur la radio, la liberté d'expression, puis sur la position du comité des ministres de l'Union Européenne sur la Birmanie. Cela nous permettra de situer notre sujet de la façon la plus complète possible.

Nous allons dans cette étude nous intéresser précisément aux radios internationales. Ce choix est motivé par l'intérêt que nous portons à ce média qui nous paraît être toujours d'actualité. Voici ce qu'indique le rapport MacBride, réalisé et publié à la demande de l'Unesco :

« Dans toutes les régions du monde, la radio est le média le plus répandu. Dans les pays en développement, seule la radio peut être qualifiée de moyen de communication de masse. Une très vaste proportion de l'humanité peut aujourd'hui recevoir des émissions et possède les moyens de les capter. Aucun autre moyen de communication ne peut atteindre autant de personnes à la fois, aussi efficacement, aux fins d'informations et d'enseignement, de diffusion de la culture et de la récréation. La radio peut être utilisée facilement et économiquement pour atteindre des régions écartées et pour communiquer dans les nombreuses langues vernaculaires souvent sans écriture, qui existent dans les pays en développement. Presque tous les pays sont en mesure de produire des programmes radiophoniques conformes à leurs besoins politiques, à leurs modèles culturels et à leurs valeurs fondamentales. La radio est peut-être de nos jours, le moyen d'information qui a le moins subi l'emprise de la trans-nationalisation, tant pour les formes de propriété que pour la nature des programmes »¹.

Aujourd'hui, ces remarques sont toujours valables. C'est toujours le média le plus répandu dans le monde (cela varie suivant l'équipement qui est plus important suivant le niveau de développement d'un pays car dans les pays les plus développés on a de nombreux moyens d'équipements comme la voiture, internet où l'on reçoit la radio...)².

¹ MACBRIDE, Sean (1980) « Voies multiples, un seul monde, communication et société aujourd'hui et demain », Paris : La Documentation Française / Nouvelles Editions Africaines / UNESCO, p 74-75.

² ANTOINE Frédéric, 2006, *Nouvelles voies de la radio*, Louvain-la-Neuve, p. 14.

La radio nous a interpellés puisqu'elle a été à plusieurs reprises dans l'histoire, utilisée comme arme de résistance. Un imaginaire s'est construit autour de la radio compte tenu de sa capacité à enfreindre les barrières géographiques, politiques ou sociales. Elle permet un certain dialogue entre les peuples. Il faut néanmoins faire attention à « l'illusion techniciste », qui consiste à idéaliser « la force de transformation des rapports sociaux liés à la technique » et « surestime la capacité d'imposition d'un usage social à partir d'un stock donné d'outils techniques » en ce qui concerne les médias. Les radios, certes perturbent le comportement des populations, mais ne sont pas les provocatrices de révolutions, voire même de simple révoltes.³

Il est difficile de mesurer l'impact des médias libres sur l'idéologie des citoyens. Cependant, seules les citoyens informés peuvent par la suite prendre des décisions éclairées et responsables. C'est pourquoi le respect de la liberté de la presse est essentiel. Dans un premier temps, nous en donnons une définition à travers l'ouvrage collectif intitulé : « *Liberté d'expression et nouvelles technologies*⁴ » Celui-ci nous propose un état des lieux des grandes composantes de la liberté d'expression. Il fait ressortir trois droits ; le droit d'imprimer (sans autorisation préalable), le droit de critiquer (et d'exprimer sa vérité) ainsi que le droit de rapporter (ce qui suppose d'avoir accès aux informations). Ces trois droits sont bafoués en Birmanie.

Dans un deuxième temps il nous semble important de pointer les divergences idéologiques que l'occident a avec l'est de l'Orient. Souvent en Asie, la politique, le droit et l'économie sont étroitement liés. La conception de l'information, à l'heure de la mondialisation des médias, n'est alors pas la même entre les dirigeants de ces pays et les occidentaux puisqu'ils ne cherchent pas à démontrer les mêmes angles. L'un va faire valoir les droits de l'Homme et la liberté d'expression dans son article, l'autre va expliquer les enjeux économiques de son

³ ANTOINE Frédéric (2006), *Op, cit.* pp. 15-23.

⁴ DEBARATS Peter et PARE Michèle (1998), *Liberté d'expression et nouvelles technologies*, Canada, Isabelle Quentin Editeur, p. 98 et 99.

pays, sa construction sous une autre idéologie. Il y a alors une lutte de pouvoir entre les médias locaux et internationaux.

Dans un troisième temps nous avons choisi d'observer la position du Comité des Ministres sur la Birmanie, afin d'apporter un cadre politique et juridique au sujet. Celui-ci ne reconnaît pas la Birmanie comme un pays démocratique, parce qu'elle ne respecte pas les valeurs, les procédés, et les mécanismes de la démocratie vis-à-vis de son peuple et du gouvernement. Le Comité reconnaîtra le nouveau parlement si les droits de l'Homme sont honorés et si des politiques sont mises en place pour améliorer la « situation économique et sociale des citoyens ». Enfin il affirme que l'Union Européenne tournera ses actions en faveur du peuple birman, mais, si d'aventure son gouvernement n'en respecte pas la population, l'UE s'instituera en désaccord avec lui.⁵

Nous remarquons que la scène internationale est en désaccord avec la junte birmane et encourage la population à lutter contre la censure établie par cette dernière. Lors de cette étude nous étudierons principalement les radios européennes. On remarque alors que le Comité des ministres se positionne dans le même sens. Les radios que nous étudierons, respecte cette même position.

Afin de comprendre le fondement de la recherche nous poserons dès maintenant les hypothèses suivantes :

- L'information n'est pas transparente en Birmanie. La population cherche néanmoins à s'informer et à discuter sur les événements politiques, sociaux et économiques de son pays. Elle établit alors des espaces de communication au sein de la société pour avoir des « lieux » libres de la censure.
- Pour parer à la censure, les birmans s'informent autrement que par les médias autorisés par l'Etat, au risque de se faire réprimander. Les radios

⁵ Voir annexe 1 et 2. Conclusion du conseil sur la Birmanie/le Myanmar (2009) et Déclaration de la Haute représentante, Mme Catherine Ashton, au nom de l'Union européenne, concernant les élections en Birmanie/au Myanmar.

internationales vont donc nourrir ces besoins par l'émission d'ondes en direction de leur pays.

- Deux types de radios internationales vont nous intéresser : les radios gérées par des personnes étrangères au pays et les radios tenues par la diaspora. La première a un objectif affecto-intellectuel, c'est-à-dire qu'elle vise à laisser une image positive de sa nation aux populations. Pour faire prendre conscience à la population en dictature qu'elle n'est pas en liberté et qu'elle peut aspirer à un meilleur niveau de vie, elle va diffuser des informations internationales à titre d'exemple. La deuxième va diffuser des nouvelles concernant l'aspect local du pays vers la population afin de faire connaître les actions qui se passent dans son pays et ainsi, l'aider à agir.

Le mémoire a pour ambition de comprendre les mécanismes communicationnels mis en place pour parer à la censure à travers le terrain des radios internationales. Plus précisément, nous nous demanderons, au cours de cette étude, quelles sont les stratégies que mettent en place les radios internationales pour pénétrer un milieu fermé. Nous étudierons en particulier les moyens qu'adoptent les journalistes, français d'une part à travers la radio internationale : RFI et, birmans d'autre part à travers l'organisme médiatique : DVB, afin d'obtenir une information de qualité en Birmanie.

Nous devons donc prendre garde à ne pas faire de déterminisme technique vis-à-vis des ondes radios, ni de médiacentrisme dans le sens où les médias ont un impact certain sur les cibles de communication. Nous émettrons des hypothèses sur l'influence que peuvent avoir les radios internationales sur les populations, mais il nous sera impossible de mesurer l'ampleur de leurs impacts.

Pour appréhender ce sujet nous allons dans une première partie inscrire sous l'angle théorique les production, diffusion et réception des programmes sur le plan international et plus précisément, en direction des pays censurés. Nous prendrons en compte la cartographie actuelle des flux mondiaux d'informations. Puis, dans une deuxième partie nous analyserons l'espace public de la Birmanie

et tenterons de répondre à notre première hypothèse. Enfin, dans la dernière, nous essayerons d'examiner les enjeux et découvrir les stratégies de diffusion à l'internationale que mettent en place les radios internationales.

1

L'inscription théorique en matière de diffusion internationale

On constate actuellement un phénomène de mondialisation des moyens de communication. Le terrain change, les enjeux et problématiques aussi. Nous nous concentrerons ici sur le domaine des production, diffusion et réception des programmes à un niveau international. De nombreux chercheurs vont travailler sur l'impact qu'un média communique à la population étrangère par rapport aux contenants et contenus de productions. Nous relèverons dans un premier temps les différents courants théoriques du domaine. Puis, nous examinerons, dans un deuxième temps, les particularités que les pays sous le régime de la censure opposent .

Nous pointons dès lors le terme de « Tiers Monde » qui va être employé dans cette partie. Ces régions du globe ont, au cours des dernières années, revendiqué leur existence sur la scène internationale, leur indépendance ainsi que la non-violence entre les communautés qui la composent. On parle d'ailleurs de « tiers-mondisme » lorsqu'on évoque l'appel à l'aide de ces pays envers la scène internationale, pour leur économie, leur écologie, leur culture, leur société et une demande de soutien pour leur indépendance.⁶

⁶ CABEDOCHÉ Bertrand (1990), *Les chrétiens et le Tiers monde. Une fidélité critique*, Paris, Editions Karthala, p. 12.

1) L'évolution des courants de pensée

a. La théorie du développement/modernisation

Voice Of America (VOA) et la British Broadcasting Corporation (BBC) ont souhaité évaluer les impacts que produisent leurs émissions dans le domaine international.

Pour expliquer ce courant, nous commencerons par observer l'étude de Daniel Lerner qui effectue des recherches sur la relation entre « communication » et « développement ». Sa thèse est la suivante : « Le «réseau global des mass media » permet aux populations du Tiers Monde « d'imaginer comment la vie est organisée dans d'autres pays » et à ce titre sert de ferment « modernisateur » »⁷.

Pour prouver cela il évoque le concept de l'« empathy ». Il le définit comme étant la « mobilité psychologique » d'un individu donné voire lambda ; on pourrait dire que c'est la faculté des personnes à comprendre l'autre, « à se mettre à sa place » comme le préconise l'auteur. Ce sont les médias qui vont être les « multiplicateurs de mobilité ». C'est-à-dire que le fait d'observer le mode de vie des sociétés modernes pousse les populations n'ayant pas atteint ce niveau de développement à désirer l'atteindre. Les médias facilitent la compréhension de l'autre et créent des fantasmes, des désirs et des projets liés à l'accès d'un niveau de vie supérieur sinon meilleur.

Ithiel de Sola Pool ajoute à ce concept une vision libérale en soutenant que ce sont les médias commerciaux, plus qu'éducatifs, qui sont les mieux placés pour développer la « mobilité psychologique ». En effet ils sollicitent davantage l'intérêt d'un facile premier degré, semble-t-il au départ, et représentent mieux le monde moderne pour les auditeurs que les autres programmes.

Les théoriciens de ces concepts se positionnent contre les mesures protectionnistes. Ils sont pour une politique de libre circulation de l'information

⁷ LERNER, Daniel (1958), *The Passing of Traditional Society. Modernizing the Middle East*, The Free Press, New York, p. 54. In MATTELART, Tristan (2002), *La mondialisation des médias contre la censure. Tiers Monde et audiovisuel sans frontières*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, p. 18 et 19.

sur le plan mondial (appelé aussi *Free Flow of Information*). A l'époque de la guerre froide, la théorie du développement était entièrement favorable aux stratégies d'influence des Etats-Unis puisqu'ils cherchaient à répandre leur idéologie à travers le monde et ainsi, s'imposer face à l'URSS.

b. La théorie de la dépendance

o L'opposition des auteurs de la dépendance

Par opposition à la théorie précédente, viennent les chercheurs de la théorie de la dépendance. Ils s'opposent radicalement aux idées qui sont, pour eux, bien trop en faveur des Etats-Unis. C'est d'ailleurs ce que Hebert I. Schiller défend :

« Ils [les moyens de communication] sont utilisés par « les réseaux impériaux émergeant du monde économique et financier américain », tant pour la « défense » dans un ordre social, économique et politique compatible avec les intérêts du centre de l'empire, que pour son expansion, là où il espère devenir actif »⁸.

En réponse à ce qu'affirme Ithiel de Sola Pool, Herbert I. Schiller soutient que l'arrivée d'un « mouvement tendant à la commercialisation de l'audiovisuel à une échelle globale » de la part des Etats-Unis permettrait de donner une « présence des moyens de communication US à l'étranger » et servirait à l'occidentalisation, voire à l'américanisation du globe⁹.

o Des concepts à l'appui

Les auteurs du courant de la dépendance vont par la suite réfléchir à des concepts pour expliquer leur raisonnement. Ils vont défendre l'« Impérialisme culturel », l'« impérialisme des médias » et la « dépendance culturelle ».

⁸ SCHILLER, Herbert I. (1976), *Communication and Cultural Domination*, International Arts and Sciences Press, White Plains. In MATTELART, Tristan (2002), p. 21.

⁹ SCHILLER, Herbert I. (1976), p. 3. In MATTELART, Tristan (2002), p. 21.

Herbert I. Schiller définit le concept d' « impérialisme culturel » comme :

« La somme des processus par lesquels une société est introduite au sein du système moderne mondial et la manière dont sa couche dirigeante est amenée, par la fascination, la pression, la force ou la corruption, à modeler les institutions sociales pour qu'elles correspondent aux valeurs et aux structures du centre dominant du système ou à s'en faire le promoteur »¹⁰.

Olivier Boyd-Barrett, lui, apporte à la notion d' « impérialisme culturel », l'idée de l'« impérialisme des médias » qu'il définit de la façon suivante:

« [C'est] le processus par lequel la propriété, la structure, la distribution ou le contenu des médias dans un pays donné sont sujets à de fortes pressions de l'extérieur de la part de médias représentant les intérêts d'un ou de plusieurs pays, sans qu'il y ait réciprocité proportionnelle d'influence pour le pays ainsi affecté. »¹¹

Quant aux chercheuses Raquel Salinas et Leena Paldan, elles apportent une dernière notion indispensable à l'analyse de l' « impérialisme culturel », celle de la « dépendance culturelle ».

« La « dépendance culturelle », et son corollaire, de dépendance politique et économique, c'est la situation dans laquelle se trouve un pays dont les « industries culturelles locales » et, par voie de conséquence, « les populations locales » sont _ par « conditionnement extérieur », avec la complicité des classes dirigeantes autochtones _ soumises à l'influence des « modèles culturels fournis par la métropole », en harmonie avec les intérêts des « secteurs dominants des économies développés »¹².

¹⁰ SCHILLER, Herbert I. (1976), *op. cit.* p. 6, 9 et 16. In MATTELART, Tristan (2002), *op. cit.* p. 23.

¹¹ BOYD-BARRETT, Olivier, « Media Imperialism: Towards an International Framework for the Analysis of Media Systems », In CURRAN James, GUREVITCH Michael, WOOLLACOTT Janet (Eds.) (1977), *Mass Communication and Society*, Edward Arnold, Londres.

¹² SALINAS Raquel et PALDAN Leena, (1979) « Culture in Process of Dependent Development : Theoretical Perspectives », in NORDENSTRENG Kaarle et SCHILLER Herbert I, *National Sovereignty and International Communication*, Ablex, Norwood, p. 90 et 91.

o Des outils intellectuels pour une dépendance à l'égard des États-Unis et autres grands acteurs mondiaux

Les chercheurs de l'école de la dépendance s'opposent donc radicalement aux précédentes études. Tristan Mattelart résume ainsi l'opposition de cette école :

« Moins de faciliter le développement des pays du Tiers-Monde, le système transnational des médias, profondément inégalitaire, en véhiculant des modèles sociaux qui embrassent les intérêts du centre et des gouvernements de la périphérie, participe à maintenir le pays dans une situation de dépendance culturelle, économique et politique »¹³.

La doctrine du Free Flow of Information est alors dénoncée par Herbert L. Schiller comme étant une utilisation :

« [...] par la Maison Blanche pour essayer, au nom du nécessaire respect du droit universel à la libre expression, de garantir la libre circulation des produits des industries médiatiques États-Unis elle dans le monde. »¹⁴

Compte tenu de ces découvertes, les auteurs vont proposer plusieurs procédés afin de s'opposer à la domination des programmes américains : l'« identité culturelle », l'« identité nationale », la « culture nationale », l'« autonomie culturelle », la « souveraineté culturelle », la « souveraineté nationale ».

Kaarle Nodenstreng et Herbert I. Schiller soutiennent qu'il est indispensable de garder une autonomie nationale pour résister au modèle américain qui s'étend. Cela aura pour objectif de protéger un espace culturel, social, économique et politique. Il serait pertinent d'appliquer le concept de souveraineté culturelle :

« La prééminence de la question de la souveraineté culturelle [est] l'importance vitale des communications dans la lutte pour obtenir une autonomie nationale significative ». « Il nous semble, que le concept de souveraineté nationale est, de plus en

¹³ MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 25.

¹⁴ SCHILLER, Herbert I. (1976), *Op, cit.* Chapitre 2.

plus, un point de convergence des réflexions sur les questions capitales de la communication internationale et celles, au niveau nationale, qui y sont liées ».¹⁵

Néanmoins, on ne peut étudier de manière exhaustive un pays en niant le phénomène de la mondialisation. Les chercheurs critiques concluent alors que les pays du Tiers Monde devront mettre en place leur propre « Politique nationale en matière de moyens de Communication, animée par la logique de Service Public » afin de parer à la « concurrence internationale inégale »¹⁶.

c. Critiques sur la théorie de la dépendance

Certains auteurs vont s'opposer à la thèse de l'impérialisme culturel et des médias. Selon eux, il est plus judicieux de parler d'« avantages comparatifs » que de « dessein impérial » pour expliquer la domination des programmes américains dans le monde. Etant donné que c'est ce pays qui a inventé le modèle commercial de la radio-télévision, il bénéficie de toutes les recherches, études et expériences réalisées autour de ce projet. Son modèle est donc plus compétitif et plus susceptible de conquérir des parts de marché au niveau mondial.

De plus, certains concepts posent problème, tel celui d'« identité culturelle » puisqu'il peut être utilisé de manière excessive, en isolant complètement leur population et en refusant tout accord (autant économique que social) avec les autres pays.

« L'identité culturelle est le support de réalités contradictoires : son nom cautionne aussi bien le lit du racisme là où l'imaginaire de l'autre fait peur et appelle à l'exclusion, que s'édifient les mesures nécessaires à la production d'une fonction vitale dans un pays : des moyens d'expression. » Et les auteurs de mettre en garde contre une notion qui peut servir d'écran à la « défense d'un passé figé », à d'autres formes de « conservatisme », qui peut servir à décerner un label national à « un produit qui

¹⁵ NORDENSTRENG Kaarle et SCHILLER Herbert I (1979), *National Sovereignty and International Communication*, Ablex, Norwood, p. 11 et 14. In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 25.

¹⁶ MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 26.

décalque les normes transnationales », ou servir d' « étendard à un autre impérialisme culturel ».¹⁷

En ce qui concerne les concepts de « souveraineté culturelle » et de « souveraineté nationale », Tristan Mattelart affirme dans son ouvrage de 2002 qu'ils comportent aussi des ambiguïtés :

« Si ces concepts sont problématiques, c'est en particulier parce qu'ils ont pu tout aussi bien servir à légitimer la défense d'industries culturelles nationales soumises à une compétition internationale inégale, qu'à légitimer la censure de flux transnationaux d'information ou de divertissements contribuant à rompre le monopole des moyens de communication officiels dans les systèmes politiques autoritaires _ comme cela a pu être le cas à l'est du rideau de fer jusque dans la deuxième moitié des années quatre-vingts, mais également dans de multiple pays du tiers-monde »¹⁸.

Tristan Mattelart explique dans son ouvrage de 1995 que l'Union soviétique défendait dans les années quatre-vingts, une « souveraineté informationnelle ». Cette politique lui permettait de garder le monopole sur l' Information et donc d'établir une Censure.

d. Les travaux sur la réception

Les opinions des intellectuels critiques divergent sur la question de la réception des programmes par la population, longtemps considérée comme passive. Pour Herbert I. Schiller il faut considérer les médias dans un « processus global » et non selon les auditeurs. Les programmes sont donc déjà parfaitement agencés.

En revanche, les chercheuses Raquel Salinas et Leena Paldan, du courant critique elles-aussi, affirment qu'il est :

¹⁷ MATTELART Armand et Michèle, DELCOURT Xavier (1984), *La culture contre la démocratie ? L'audiovisuel à l'heure transnationale*, La Découverte, Paris, p. 42-43. In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 35.

¹⁸ MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 36.

« [...] important d'étudier les conditions affectant la réception des messages, et d'examiner l'éventuelle distance existant entre les modèles d'interprétation fournis par les médias et les niveaux réels d'assimilation de ces messages par les « audiences ». [...] Les audiences sont porteuses de multiples réalités, mais aussi de multiples histoires de significations accumulées, dont il ne faut pas négliger l'importance dans l'interprétation des messages des médias ». ¹⁹

François Chevaldonné réalise une étude sur l'équipement des moyens de communication en Algérie. Il constate dans un premier temps qu'elle est inégale selon la classe sociale, le sexe et le lieu de résidence. La réception des messages aussi devient inégale. Et dans un deuxième temps il insiste sur le fait que l'environnement des personnes n'est pas toujours propice à une écoute et à une bonne attention. De plus, les auditeurs vont faire une sélection de ce qui les intéresse. C'est-à-dire que lorsqu'ils se sentiront concernés par un sujet, ils vont s'attarder sur toutes les idées qui s'y lient, en revanche, s'ils ne se sentent pas ciblés ou interpellés par d'autres objets d'écoute, ils ne vont pas s'y adonner aussi attentivement que pour le cas précédent par manque de temps, d'habitude...²⁰

Malgré ces différentes positions autour de la réception, la question de l'« impact culturel des médias transnationaux sur les populations du Tiers Monde »²¹, n'a pas été largement traitée.

¹⁹ SALINAS Raquel et PALDAN Leena, (1979) « Culture in Process of Dependent Development : Theoretical Perspectives », in NORDENSTRENG Kaarle et SCHILLER Herbert I, *National Sovereignty and International Communication*, Ablex, Norwood, p. 93. In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 43.

²⁰ CHEVALDONNE François (1981), *La communication inégale. L'accès aux médias dans les campagnes algériennes*, Editions du CNRS, Paris, p. 17-18. In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 44.

²¹ FEJES Fred (1881), « Media Imperialism: An Assessment » *Média, Culture and Society*, vol 3, n°3, p. 287.

e. La cartographie des flux

D'après les analyses des auteurs Kaarle Nordenstreng et Tapio Varis de l'université de Tampere, on remarque bien que la circulation internationale des programmes est inégale.

« Deux tendances indiscutables dans la circulation internationale des programmes : l'existence d'un courant à sens unique d'un petit nombre de pays exportateurs vers le reste du monde ; une prépondérance, dans ce courant, des programmes de divertissement. Les trois principaux pôles d'exportation identifiés étant les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. »²²

Les auteurs soutiennent qu'il y a une circulation à sens unique venant des États-Unis. L'Amérique latine importe la moitié des programmes diffusés, en provenance surtout des États-Unis, l'Asie entre un tiers et la moitié, le Proche-Orient et l'Afrique, la moitié. L'Europe quant à elle, importe en moyenne entre le quart et le tiers de ses programmes. »²³

Tapio Varis va faire remarquer, à la suite de l'étude sur la « circulation internationale des émissions de télévision », que d'une part il existe des flux Nord-Sud mais aussi intra-régionaux (Sud-Sud) et d'autre part il reste néanmoins une large importation de programmes en provenance des États-Unis, puis de l'Europe et du Japon²⁴.

Michael Tracey critique les conclusions de Tapio Varis en précisant qu'il existe une plus grande complexité des flux :

« L'image générale qu'offre [ce dernier] n'est pas celle d'une rue à sens unique ; il existe plutôt plusieurs grandes routes, avec une succession de routes plus petites, mais non négligeable ».

²² NORDENSTRENG Kaarle et VARIS Tapio (1974), *Le télévision circule-t-elle à sens unique ?* Revue et analyse de la circulation des programmes de télévision dans le monde, Etudes et documents d'information n°70, Unesco, Paris, p. 15 et 44. MATTELART, Tristan (2002), *Op. cit.* p. 24.

²³ NORDENSTRENG Kaarle et VARIS Tapio (1974), *Op. cit.*, p. 15 et 44. In MATTELART Tristan (2002), *Op. cit.* p. 24.

²⁴ VARIS Tapio (1985), *International Flow of Television Programmes*, Reports and Papers on Mass Communication n°100, Unesco, Paris, p. 42-43. In MATTELART Tristan (2002), *Op. cit.* p. 31.

« Il faut reconnaître l'existence des flux au sein des flux, de modèles de diffusion qui ne cadrent pas bien avec le modèle bien connu mais simpliste de la domination totale de la domination internationale par les États-Unis »²⁵.

Il y a donc certes une prédominance des États-Unis qui sont considérés comme un lieu de passage presque obligatoire. Cependant, la cartographie mondiale est encore en train de se dessiner. Les évolutions se suivent, il faudrait aujourd'hui dans une nouvelle étude, reconsidérer le poids de la Chine et du Japon en matière de diffusion internationale.

2) La particularité des pays censurés

a. Les concepts d'« impérialisme culturel » et de « souveraineté nationale » ne correspondent pas au pays censurés

Si l'on suit la thèse de la dépendance, les radios internationales sont considérées comme néfastes pour les populations du Tiers monde qui reçoivent les ondes. Néanmoins, la technologie qu'elles utilisent permet de franchir les frontières et de « nourrir des demandes démocratiques »²⁶ (c'est-à-dire de permettre une meilleure liberté d'expression ou d'information par rapport à ce que proposent les gouvernements dictatoriaux). La divulgation de produits culturels dans les pays censurés peut permettre aux populations de s'ouvrir aux façons de penser ainsi qu'aux valeurs extérieures. Une population, ayant l'image d'une autre société, libre de s'exprimer et ouverte sur l'international, peut avoir envie d'entrer en compétition cette société voire de l'égaliser. Dans ce cas, la notion d'« impérialisme culturel » n'est peut-être pas appropriée. Philip Schlesinger nous explique que les notions d'« identité culturelle » et d'« identité nationale » qui sont « menacées par les industries médiatiques transnationales », sont vues sous un mauvais angle. Et ceci, d'une part parce que la façon dont elles étudient

²⁵ TRACEY Michael (1985), "The Poisoned Chalice, International. Television and the Idea of Dominance", *Daedalus*, vol. 114, n°4, hiver, p. 23. In MATTELART, Tristan (2002), *Op. cit.* p. 31.

²⁶ MATTELART, Tristan (2002), *Op. cit.* p. 37.

les frontières des pays, n'est pas clairement exhaustive ou vérifiée et d'autre part, il lui paraît plus judicieux de résoudre la question en commençant par l'étude de l'identité nationale qui s'est construite, pour analyser ensuite « l'importance des pratiques de la communication dans sa constitution »²⁷.

On remarque aussi que l'on peut convoquer de manière abusive les concepts de « souveraineté culturelle » et de « souveraineté nationale » lorsqu'il s'agit de protéger une industrie culturelle des moyens déloyaux de la concurrence internationale car, ceux-ci s'y sont bien adaptés. Maintenant, il est arrivé que cette politique soit adoptée par des gouvernements autoritaires cherchant à monopoliser les moyens de communication officiels et pouvant à ce moment là « légitimer une censure des flux transnationaux »²⁸.

« Il suffit, pour dire toute l'ambivalence des mots d'ordre de protection de la souveraineté nationale lancés à l'encontre des médias audiovisuels transnationaux occidentaux, de noter que l'Union soviétique fera, jusqu'à la fin des années quatre-vingts, de la défense de sa « souveraineté informationnelle », l'une des priorités de sa politique étrangère »²⁹.

Le concept est bien trop ambigu et ne prend pas en compte chacun des rôles que peuvent investir les médias transnationaux dans les pays censurés.

b. Les radios internationales

Les radios internationales peuvent agir dans les pays censurés en émettant des ondes, sans que le gouvernement puisse en contrôler les contenus. Les radios peuvent atteindre directement un auditeur et ne laisser aucune trace après écoute (contrairement aux journaux par exemple).

²⁷ SCHLESINGER Philip (1990) « L'identité nationale. De l'incantation à l'analyse », *Hermès*, n°8-9, p. 213. In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 36.

²⁸ In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 36.

²⁹ MATTELART Tristan (1995), *Op, cit.* p. 25-31.

« Si la radio joue « un rôle prédominant comme instrument de communication internationale » [note Donald R. Browne, ancien de VOA] c'est grâce à sa capacité de diffuser « directement du radiodiffuseur vers les audiences » à l'étranger, ignorant le filtre des frontières nationales _ ce que ne pourra faire la « télévision internationale » avant la deuxième moitié des années quatre-vingts »³⁰

Julian Hale montre le rôle capital de ces radios en écrivant :

« Les grandes stations internationales constituent à cet égard des acteurs extérieurs « perturbateurs » pour nombre de régimes soucieux de leur monopole idéologique. En fournissant « une voie alternative », en nourrissant les auditeurs en « informations et opinions absentes des médias nationaux », [constate Julian Hale, ancien de la BBC, dans son *Radio Power* publié en 1975], ces radios limitent la marge de manœuvre des gouvernements autoritaires. Sans les radiodiffuseurs internationaux, « les politiciens [de ces pays] pourraient gouverner à leur guise, sans devoir tenir compte des pressions de l'opinion publique » »³¹.

Les individus ayant connaissance que les informations des médias nationaux sont dérivés en faveur de la politique mise en place, vont chercher eux-mêmes de l'information dans les médias transnationaux. C'est ce qu'explique André-Jean Tudesq :

« Le caractère même des radios africaines celles-ci, gouvernementales, reproduisent l'information officielle en évitant toute diffusion susceptible soit de jeter le trouble dans les esprits, soit de porter atteinte aux bonnes relations avec les états voisins. [...] La lassitude ou l'insatisfaction incite une partie de l'auditoire africain [celui des villes, des plus instruits et des « cadres »] à chercher, sur les ondes étrangères, une information plus dense »³².

³⁰ R. BROWNE Donald (1982), *International Radio Broadcasting. The limits of the Limitless Medium*, Praeger, New York, p.2. In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 38.

³¹ : HALE Julian (1975), *Radio Power. Propaganda and International Broadcasting*, Paul Elek, Londres, p. 165 et 172. In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 38.

³² TUDESQ André (1983), *La radio en Afrique noire*, Pedone, Paris, P. 251. In MATTELART, Tristan (2002), *Op, cit.* p. 38.

Tristan Mattelart conclut (ouvrage de 2002, p. 39) en écrivant que les radios internationales ont des fonctions diplomatiques qui vont avoir des impacts sur les sociétés. Il faut néanmoins reconnaître leurs facultés à s'immiscer dans des lieux censurés presque infranchissables et ainsi, procurer aux populations une information alternative.

La commission internationale rédige le rapport du Nouvel Ordre mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC) et ainsi, se positionne vis-à-vis de la « souveraineté nationale ». Concernant la radio internationale, il est écrit :

« [Qu'elles servent à] fournir une information réaliste et à jour sur les événements nationaux et internationaux à tous ceux qui n'auraient pas accès à ce que l'auteur des émissions considère comme des nouvelles objectives ». [Mais], malheureusement a parfois été utilisée pour une propagande outrancière et pour des attaques contre d'autres pays, ce qui, bien entendu, pose des problèmes découlant du principe de la souveraineté nationale et de celui de la non- ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays ». Sans que cet appel au respect de la souveraineté nationale lancée à l'encontre des radios internationales ne soit assorti d'une définition des termes « propagande outrancières » ou « attaque contre d'autres pays »³³.

C'est en suivant ces différentes positions sur l'impact des radios internationales dans les pays en censure que nous nous intéresserons aux stratégies qu'RFI emploie pour pénétrer un lieu où il est difficile d'accéder et quelles sont leurs motivations. En ce qui concerne le DVB, nous verrons qu'une radio a choisi de s'implanter à l'international puisque l'intérieur du pays n'était pas propice au bon fonctionnement de leur métier.

Les auteurs de la dépendance proposent aux pays du Tiers monde de mettre en place des politiques nationales de communication nationale pour parer au monopole des pays développés en matière d'information mondiale. Si l'on regarde cette proposition pour un pays censuré, cela va être difficile à appliquer puisque celui qui organise cette politique ne respecte pas les libertés de ses

³³ McBRIDE SEAN (dir.), (1980), *Voix multiples, un seul monde. Communication et société aujourd'hui et demain*, Unesco, La Documentation française, Paris, p. 89 et 90.

citoyens. D'ailleurs, une telle politique est automatiquement mise en place par les gouvernements totalitaires afin de mieux gouverner la population, comme nous l'avons déjà précisé dans la première partie.

Cependant, la question des flux reste importante à souligner. Certes, il est fondamental pour les pays censurés de recevoir de l'information extérieure, mais il est aussi important que ces informations soient variées. Si les flux sont majoritairement en provenance des Etats-Unis, ce n'est finalement qu'une autre idéologie qui s'impose au champ médiatique. Or, comme le souligne Michael Tracey, les directions que prennent les flux sont plus complexes que simplement des flux en provenance des Etats-Unis, de l'Europe et du Japon comme l'argumentait Tapio Varis. Nous établirons une hypothèse heuristique en ce qui concerne la Birmanie et supposerons donc que la majorité des flux d'information proviennent de la Thaïlande, nation où les organismes humanitaires et libertaires, ayant pour vocation de défendre la Birmanie, sont les plus présents.

Par rapport à la réception, on peut dire que la Birmanie a un statut particulier. En effet, si l'on regarde les diffusions des radios internationales : VOA, BBC, ou Deutsche Welle, aucune d'elles ne propose ses programmes en langue birmane. La réception est donc limitée pour la population, qui connaît depuis la dictature un taux de scolarisation assez faible (UNICEF). Les programmes ne peuvent donc être compris que par les intellectuels. Néanmoins, comme nous l'avons vu dans la première partie, il est possible que le message soit transmis par ces derniers aux autres citoyens. Mais il y aura à ce moment-là une possible interprétation des choses ou encore, les faits seront peut être racontés de manière amoindrie par peur de représailles.

Il faut bien différencier le terrain choisit par les auteurs qui sont énoncés lors du premier point. Ils étudient le Tiers monde alors que dans ce mémoire, certes ont étudiés un pays du Tiers monde, mais celui-ci a la particularité d'être sous dictature et en censure. Les attentes, besoins ainsi que les conditions de réception ne seront pas les mêmes.

2

L'espace public en Birmanie

La notion d'Espace Public inventée par Jürgen Habermas comporte des enjeux communicationnels. C'est ce que Bernard Miège explique dans son dernier ouvrage : « L'espace public contemporain³⁴ ». Les médias notamment, (qu'ils soient internes ou externes au lieu donné), y jouent un rôle important.

De nombreux auteurs ont contribué à l'élaboration du concept d'Espace Public (Nous l'écrivons EP dans cette première partie, qu'il soit au pluriel ou au singulier). Nous tenterons dans un premier temps d'en donner une définition (grâce à l'ouvrage de B. Miège), puis dans un deuxième temps nous appliquerons ce concept aux peuples censurés, grâce aux réflexions de Tristan Mattelart et à celles de Jacques Semelin. N'ayant pas d'écrits de ce type sur la Birmanie, nous formulerons des hypothèses pouvant cerner les problématiques de cette région.

Comme le stipule Jacques Semelin³⁵ nous partons du principe que, dans les pays où les moyens de communication sont entièrement contrôlés par l'Etat, les médias internationaux, et ici les radios internationales (que l'on écrira RI) vont aider la résistance civile en lui procurant des informations extérieures au pays. Cela va créer un espace public différent de celui instauré par l'Etat, qui sera critique et oppositionnel. Dans cette étude nous pensons que l'extérieur (l'international) peut influencer ou encourager un pays (le national) à lutter pour la liberté d'expression et d'information.

³⁴ MIEGE, Bernard (2010), *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, collection Communication, Médias et Sociétés.

³⁵ SEMELIN, Jacques (1995), *Quand les dictatures se fissurent : résistances civiles à l'Est et au Sud*, Paris, collection « Culture de paix », p. 127.

1) Le concept d'espace public

a. Définition générale

L'espace public est tout d'abord considéré comme un espace commun et décisionnel qui a pour objectif (selon H. Arendt) de débattre des intérêts communs puis d'aboutir à des actions sociales. L'auteur affirme que la parole est « comme un médium des échanges³⁶ ». A ce moment-là, ce sont les savants, les intellectuels qui ont la capacité de participer au débat grâce à leurs raisonnements. J. Habermas ajoute que c'est un espace de vie publique où tous les citoyens peuvent échanger. Pour ce faire, ils doivent adopter un même langage. Deux pensées vont compléter les apports des différents auteurs : la pensée libérale ainsi que la pensée oppositionnelle et alternative. La pensée libérale considère l'espace public comme étant médiatique. C'est le lieu où l'opinion publique est véhiculée. Celle-ci est perçue comme porteuse de propos idéologiques en faveur des économistes et des politiques, pouvant influencer la population. Enfin, selon la dernière pensée, il existerait plusieurs « espaces publics oppositionnels » qui seraient des « formes de résistances » à l'EP dominant.

A l'opposé de l'espace public, il existe l'espace privé. Il se compose de la famille, du travail, et des relations sociales privées. C'est un lieu où les opinions personnelles peuvent s'échanger librement.

Donc, en résumé, l'espace public serait un lieu où les citoyens pourraient débattre des questions politiques (puisqu'ils reçoivent des informations au sein de cet espace ainsi que diverses opinions sur le sujet), en toute égalité, quelque soit leur appartenance communautaire et religieuse. La parole est l'outil utilisé pour l'échange de leurs idées.

³⁶ ARENDT Hannah (1958/2005), *Condition de l'Homme modern, La condition humaine*, Paris, Nathan, In MIEGE (2010).

b. Enjeux communicationnels de l'Espace Public selon Bernard Miège

J. Habermas a mentionné l'aspect communicationnel de l'Espace Public, mais ne l'a que peu développé par rapport à d'autres domaines d'étude puisque selon lui, ce secteur répond à ses propres logiques³⁷. Cependant, de nos jours l'activité médiatique est considérée comme centrale à l'EP par certains auteurs. J. Habermas étudie l'EP de manière politico-culturelle. En revanche, il distingue bien l'activité communicationnelle par rapport aux autres activités. Elle serait « une interaction médiatisée par des symboles », qui a un sens compris par tous les acteurs. Ces derniers vont ensuite pouvoir agir en conséquence³⁸. Plus tard dans sa carrière, l'auteur insiste sur la notion de rationalité communicationnelle qui répond à une évolution des entreprises en matière de « contrôle des comportements » ainsi qu'une évolution sur la façon d'influencer l'opinion publique (Miège, 2001, pp. 45-46). Il explique cette rationalité communicationnelle de la manière suivante :

« [Elle] donnerait aux membres de la société les possibilités d'une plus large émancipation et d'une individualisation croissante » (Habermas, 1978, p. 69), « et se traduirait par : une baisse du degré de répression, une tolérance croissante vis-à-vis des conflits de rôles, une prise de distance par rapport à ses différents rôles, etc. » (Miège, 2010, p. 46).

Cette rationalité communicationnelle encouragerait donc l'ouverture d'esprit et la tolérance des individus et elle serait propice au développement des opinions personnelles sur les phénomènes sociaux ainsi que sur les rôles sociaux des différents acteurs. Chaque personne étant considérée comme légitime.

L'auteur va par la suite rajouter un quatrième point à la théorie de M. Weber sur l'émergence des sociétés humaines : l'agir communicationnel, dans son ouvrage : *La Théorie de l'agir communicationnel* de 1987. Cet agir comporte un locuteur, un langage et un auditeur. Grâce au langage, les deux acteurs vont se comprendre et construire des définitions communes sur chaque situation. L'agir

³⁷ MIEGE, Bernard (2010), *Op. cit*, p. 49.

³⁸ MIEGE, Bernard (2010), *Op. cit*, p. 45.

communicationnel propose deux modèles : interlocutoire et interactionnel qui peuvent s'appliquer aux relations générées par les médias. La rationalité communicationnelle permet elle, potentiellement, d'échapper à l'autorité des normes.

Bernard Miège rappelle que les acteurs sociaux ne sont pas dépendants de mondes pré-construits mais peuvent fabriquer le leur, sous un accord consensuel. En tenant compte de ce principe d'« auto-crédation » d'espace par les acteurs, on pourrait observer la façon dont un Etat totalitaire peut faire partager son idéologie dans un lieu qu'il aurait aménagé seul. Il profiterait de ce lieu pour auto-justifier son pouvoir. C'est que précise Václav Havel dans son ouvrage de 1990 : *Essais politiques* p. 255. Cette idéologie officielle :

« S'apparente à un mensonge organisé », « une représentation harmonieuse de la réalité davantage en accord avec la ligne du Parti qu'avec la vie quotidienne réelle ».
« L'idéologie devient alors [...] un système de signes rituels qui remplacent la réalité par une pseudo-réalité »³⁹.

Le citoyen peut ne pas croire à ce mensonge qu'est l'idéologie, il a juste à vivre avec pour que celui-ci perdure et fonctionne. Il y a donc la constitution d'un mensonge qui s'inscrit sur le long terme et qui doit être cohérent et doit comprendre l'ensemble de la sphère publique officielle. Par opposition à la vie dans le mensonge, Václav Havel stipule que la vie dans la vérité constitue la menace fondamentale pour le gouvernement. L'Etat ne voit que la partie rebelle de l'être. Pour parer aux menaces des informations que l'Etat ne peut contrôler, celui-ci peut créer une sorte de contrat social : il demande alors à la population de respecter les consignes qu'il lui dicte et de ne garder ses opinions que dans la sphère privée. En échange de quoi les citoyens gardent un travail et donc un bon niveau de vie.

Si l'on part de ce principe, la conception de Tristan Mattelart sur les espaces publics parallèles que nous expliquerons dans la deuxième partie de ce chapitre,

³⁹ HAVEL, Vaclav (1990), *Essais politiques*, Paris, Points-Seuil, p. 255, In MATTELART, Tristan (1995), *Le cheval de Troie audiovisuel. Le rideau de fer à l'épreuve des radios et télévisions transfrontières*, Grenoble, PUG, collection Communication, Médias et Sociétés.

serait donc plausible puisque les populations auraient la possibilité de se construire un espace de discussion eux-mêmes sans l'assistance de l'Etat. Cet espace répondrait à ses propres normes indépendamment d'autres déjà mises en place. De plus, les médias entrent dans le cadre de l'agir communicationnel puisqu'ils sont régis sous les mêmes principes. Un EP peut en dominer d'autres.

2) Utiliser l'EP pour remplacer la censure par la liberté d'expression

Le terme de sphère publique est confondu avec l'Espace public. Mais nous préférons distinguer les deux termes car on ne peut affirmer qu'un Espace Public, au sens d'Habermas, existe dans les pays censurés puisqu'il est accommodé par le pouvoir mis en place. La libre expression y est remplacée par une propagande étatique. L'espace public officiel est délimité par l'Etat, il y a donc une sphère publique autorisée.⁴⁰ De plus, ce n'est plus un espace où les intérêts communs sont débattus mais un lieu où l'Etat peut contrôler l'expression de ses citoyens. Ces derniers ne sont pas considérés comme des individus ayant leurs propres opinions mais comme une population devant acquérir une pensée uniformisée sous une idéologie étatique.

Soulignons, que Jürgen Habermas pense qu'il existe des « Espaces publics totalitaires » où l'Etat essaie au mieux de les contrôler. Il part du principe que rien ne peut interférer ces espaces, à la différence de Tristan Mattelart qui pense que les médias interviennent dans ces espaces.

Nous remarquons bien que la conception d'Espace Public dans un pays censuré provoque des divergences. Cependant, ce sujet s'applique parfaitement à la situation de résistance pour une expression plus libre.

Il existe différentes méthodes de résistance afin d'acquérir la liberté d'expression et d'information. Nous les étudierons dans cette partie.

⁴⁰ MATTELART, Tristan (1995), *Le cheval de Troie audiovisuel. Le rideau de fer à l'épreuve des radios et télévisions transfrontières*, Grenoble, PUG, collection Communication, Médias et Sociétés. P. 57.

a. La stratégie de libération de la sphère publique.

Pour apporter la liberté d'expression dans un pays, la résistance peut mettre en place une « stratégie de libération de la sphère publique » afin de limiter le territoire d'influence de l'Etat. Défendre la liberté d'expression devient donc un moyen de « déjouer l'occupation étatique de la sphère publique »⁴¹. Cette politique de résistance consisterait à renouer les liens collectifs et à s'approprier de nouveau des espaces de la vie sociale et ainsi « gagner de plus en plus d'espaces de liberté »⁴². S'il y a liberté d'expression, un contre-pouvoir peut se former afin de démentir l'Etat et faire dériver l'opinion publique en faveur de la résistance.

b. L'espace parallèle de communication

Pour libérer la sphère publique, on peut comme on l'a expliqué précédemment, élargir les frontières de la sphère publique officielle. Un autre courant intellectuel centre-européen propose de créer des sphères publiques parallèles, ou espaces publics autonomes selon Habermas. Ce serait des espaces où circule la « vérité », par opposition au « mensonge » de l'Etat. Ici, on déconstruirait l'idéologie de l'Etat petit à petit.

Pour parvenir à leurs fins, ces espaces parallèles mettent en place des moyens de communication parallèles. Nous avons d'une part un groupe de dissidents (appelé *Polis* Parallèle qui met en place des « structures d'auto-information » pour parer à la censure) et d'autre part des outils (ou moyens de communications parallèles comme par exemple la presse ou la radio). Ils vont permettre de créer un Espace Public autonome, non soumis à la censure de l'Etat. Puis, ils vont mettre en place un « espace de communication hors contrôle de l'Etat-Parti, où s'exerce une critique à son égard et où se forme une opinion indépendante » (MATTELART, 1995, P. 74). Dans cette sphère de communication non officielle, où les opinions sont partagées librement, il existe un risque de débordement dans

⁴¹ MATTELART, Tristan (1995), *op. cit*, p. 57.

⁴² MATTELART, Tristan (1995), *op. cit*, p. 67.

la sphère publique établit par l'Etat. Le gouvernement ne peut contrôler les opinions formulées ni en privé ni en public puisque la frontière entre les deux disparaît. Dès que les secrets de l'Etat sont connus et transmis cela alimente le circuit de communication parallèle.

c. Le second système de communication

Elemér Hankiss dans son ouvrage *Pour une société informationnelle*, apporte la notion de second système de communication⁴³. Il précise que les citoyens subissant la censure, évoluent dans deux systèmes de communication : celui de l'Etat et celui de la dissidence. Ce second système ne se diffuse pas dans la sphère publique mais privée, c'est-à-dire : entre amis, famille, voisins ou collègues. Il est alimenté par du bouche à oreille, des rumeurs, des courriers étrangers, des commentaires de touristes ou par des lectures entre les lignes de la presse officielle. Ces informations vont être donc par la suite débattues.

Ce serait, selon lui, dans les deux sphères que la dissidence s'intégrerait simultanément. Les citoyens sont donc à la fois influencés par le gouvernement et à la fois par la dissidence. Ils se constituent une opinion suivant les deux camps.

Nous remarquons que rétablir un espace public au sens d'Habermas et de Bernard Miège est un objectif entrant dans une démarche de lutte contre la censure. Il est possible pour la population de retrouver ce lieu par divers moyens comme l'affirme Jaques Semelin :

« Ce mouvement individuel et collectif de conquête de l'espace public s'opère d'une double manière :

- A travers des cercles de discussion, des lieux d'échange, créés à l'initiative d'intellectuels, écrivains ou artistes [...].

⁴³ HANKISS, Elemér, « La seconde société » (1985-1988), In ESHEL, Georg (1990), *Hongrie, Diagnostiques. Essai en pathologie sociale*, Genève, p. 107.

- Par le développement spontané de protestations sociales ou politiques aux formes revendicatives les plus variées [...] »⁴⁴.

Ce que nous pouvons ajouter à cela, c'est la participation des moyens de communication que nous avons vus dans le concept d' « espace parallèle de communication ». Ce qui va nous intéresser par la suite dans ce mémoire c'est le rôle des médias dans la libération de la sphère publique. Et plus précisément les radios internationales.

Avant cela, il nous semble intéressant de faire le point sur l'EP de la Birmanie.

3) La sphère publique en Birmanie

La Birmanie étant en dictature nous qualifierons l'EP de sphère publique pour les mêmes raisons évoquées plus haut.

Nous nous demanderons dans cette partie si ce concept est applicable pour le cas de la Birmanie. Plus exactement s'il existe en Birmanie un « espace de communication parallèle » à la société civile ?

a. Etat de la censure en Birmanie

Pour aborder ce point nous commençons par donner une définition de la censure : « [C'est] l'examen qu'un gouvernement fait faire des livres, journaux, dessins, pièces de théâtre avant d'en autoriser l'apparition ». ⁴⁵

Reporters Sans Frontière (RSF) étudie la censure en Birmanie. Premièrement, selon eux, la Birmanie fait partie des pays qui sont les plus censurés (il est classé 174^{ème} sur 178 pays contrôlés par l'organisme). Des questionnaires sont envoyés à leurs organisations partenaires comprenant 15 associations de défense de la liberté d'expression, à des correspondants, journalistes, chercheurs, juristes ou

⁴⁴ SEMELIN, Jacques (1997), *La liberté au bout des ondes. Du coup de Prague à la chute du mur de Berlin*, Montréal, Editions Belfond, P. 100.

⁴⁵ CF La Grande Encyclopédie

militants des droits de l'homme⁴⁶. Ils espèrent ainsi mesurer la situation de la liberté de la presse sur le maximum de pays (le chiffre 148 représente le nombre de pays où ils ont obtenus des réponses). Le contenu de leurs questionnaires rassemble les thèmes suivants :

- Le nombre et l'intensité des violences faites aux journalistes (détention, enlèvements, menace, assassinat ou encore agressions),
- Le degré d'implication de l'Etat dans la protection ou à l'opposé, dans la répression des journalistes,
- L'accès à l'information (si des discriminations sont faites en fonction du sexe, de l'âge ou de l'orientation politique, si les journalistes étrangers peuvent ou non avoir accès à l'information ouverte d'un pays),
- Sur le degré de censure et d'auto-censure des médias,
- Sur leur contrôle (par un ministère ou bureau de la censure),
- Les pressions que les journalistes subissent sur le plan économique, politique et judiciaire⁴⁷.

Toutes publications birmanes sont soumises à la censure. Ce sont les fonctionnaires du Bureau de la Censure qui vérifient chaque journal sept jours avant leur publication. Les fonctionnaires sont en plus grand nombre lorsqu'un événement se produit, tel était le cas pour les élections de 2010. Aucune retransmission en direct n'est autorisée.

b. L'EP birman

On voit bien à travers les médias birmans qu'ils suivent une stratégie de libération de la sphère publique. En divulguant des informations au peuple, ils transmettent des informations que l'Etat ne veut leur faire parvenir. Ces

⁴⁶ Voir Note méthodologique du classement mondial de la liberté de la presse 2010 de RSF

⁴⁷ Voir Critère pour l'établissement du classement mondial 2010 de RSF.

informations peuvent être d'ordre sanitaire, politique ou social. Ainsi, une sorte de solidarité se forme et se ligue contre le gouvernement. Le discours véhiculé est à l'opposé de celui de l'état ou est plus complet. Ainsi, les médias privés vont être une référence pour la population qui préférera les lire.

Il existe bien une *Polis* parallèle en Birmanie qui s'auto-informe puisqu'il y a des médias indépendants, et clandestins qui parviennent dans le pays. Nous avons l'exemple de journaux créés en Thaïlande et distribués en Birmane. C'est le cas d'« Inside News », réalisé par des journalistes birmans résidant hors du pays. Ils apportent régulièrement des nouvelles, traversant la frontière, aux populations qui ne peuvent ou ne veulent se rendre en Thaïlande pour diverses raisons (il faut savoir que traverser les frontières comporte de grands risques sanitaires, des mines sont régulièrement installées et des militaires parcourent cette ligne imaginaire). Ce journal contient des informations sur l'éducation, la santé, sur la situation politique du pays ainsi que sur les actions internationales en faveur du peuple birman. D'autres médias birmans indépendants sont créés au sein du pays ainsi que diffusés auprès des populations.

Nous émettons l'hypothèse qu'il existe un second système de communication. Comme le stipule Elemér Hankiss, celui vient en complément des informations émises par la junte militaire ainsi que par les médias indépendants et internationaux.

La place des radios internationales se situerait donc au sein de cet « espace parallèle de communication ». L'information donnée par ces médias échappe au contrôle de l'espace public officielle de l'Etat. L'objectif de la dissidence, à l'aide des médias, est alors de supprimer toute distinction entre ces différentes sphères (publique et privée). Les RI et la dissidence ont donc tout intérêt de cultiver le maximum d'espaces de liberté qui échappent au contrôle du pouvoir. Mais soulignons que cette façon de procéder comporte le risque d'être découvert et sanctionné par l'Etat totalitaire. En ce qui concerne la recherche d'information des RI, on peut penser que c'est au sein de cet espace parallèle que les journalistes occidentaux vont avoir accès à des informations de qualité. C'est auprès de la dissidence qu'ils vont pouvoir s'informer.

3

Les stratégies des radios internationales pour parer à la censure

La situation de la diffusion internationale a changé depuis la « guerre des ondes » en période de guerre froide. A ce moment-là, les radios occidentales luttent contre l'URSS sur le plan idéologique. Emettre à l'international signifiait faire connaître au maximum de populations les valeurs des différents pays. La France défend toujours sa nation (ses valeurs, son influence diplomatique, sa culture) sur le plan mondial. Les acteurs comme la BBC, VOA ou RFI sont toujours présents et ont changé leurs stratégies afin d'être plus compétitifs vis-à-vis du marché. Ces stratégies résultent du développement des autres pays que ceux où résident ces radios. Cet aspect présente l'avantage de multiplier les sources d'informations, et offre donc aux auditeurs, un choix plus large qui va les aider à se constituer une opinion sur l'actualité internationale.

La Birmanie qui voit son champ médiatique contrôlé par le ministère de l'information, reçoit des informations non censurées provenant de radios internationales. VOA et BBC émettent des informations sur l'actualité internationale en anglais dans ce pays. DVB (organisme birman à but non lucratif, basé en Europe), émet des informations en langue birmane, sur l'actualité du pays.

« Reporters Sans Frontières » a réalisé une étude sur un échantillon de 2950 birmans pour cerner leurs pratiques informationnelles. 66,5% écouteront « tous les jours » ou « souvent » une radio internationale (BBC, VOA, RFA, DVB)⁴⁸. Cela montre leur volonté de s'informer mais aussi le besoin qu'ils ont d'écouter des radios indépendantes, et ainsi de ne pas être victimes de la censure étatique.

⁴⁸ Site de Reporter Sans Frontières « Les médias birmans à l'assaut de la censure », janvier 2011.

Nous étudierons dans cette partie, dans un premier temps, les enjeux de la diffusion à l'international en essayant de comprendre pourquoi il est important pour un pays d'émettre à l'étranger. Par la suite, nous analyserons les stratégies d'une radio internationale française (RFI) et birmane (DVB). Pour terminer nous ferons un focus sur la réalité du terrain par rapport aux difficultés que rencontrent les journalistes pour produire de l'information dans un pays censuré puis, plus précisément, sur les demandes des journalistes birmans.

1) Les enjeux de la diffusion à l'international : VOA, BBC et RFI

A la question « Pourquoi pensez-vous qu'il est intéressant d'émettre de l'information à l'international ? », Patrice Biancone⁴⁹, ancien rédacteur en chef à RFI nous répond que c'est principalement pour donner une image de la France dans les pays étrangers. En revanche, RFI n'est pas dans l'idéologie au même titre que VOA. C'est « l'appétence culturelle pour la France » qui est cultivée. Il y a cette même divergence en matière de conception entre la radio américaine et la radio britannique. Selon Gerald Mansell, ancien directeur général des services extérieurs de la BBC, les américains percevaient la diffusion internationale comme une « croisade pour la liberté » tandis que les anglais cherchaient, eux, à diffuser de manière rationnelle et objective des informations. Nous pourrions dire que l'un voulait persuader et l'autre montrer. Bien que nous n'ayons pas étudié en profondeur VOA, il semblerait qu'elle soit une radio souveraine, contrairement à celles mentionnées plus haut, c'est-à-dire qu'elle recueille ses informations auprès de l'Etat américain et les diffuse sous son accord et sa propre ambition.

Compte tenu de ces informations, pouvons-nous affirmer que ces radios rentrent dans des logiques de lutte contre la censure? Patrice Biancone insiste sur le fait que c'est la promotion de la culture française dont il est question en premier lieu. Mais certaines informations peuvent être divulguées alors que les médias locaux, contraints sous la censure, ne peuvent les dévoiler. De même que, lorsque les

⁴⁹ Pour ce qui concerne RFI, nous nous appuyons sur l'annexe n°2 : Patrice Biancone de RFI, sur le site internet de la radio ainsi que le rapport d'activité de la radio.

dirigeants des ces pays font des réclamations à l'Elysée et demandent à ce que les radios françaises ne transmettent pas de renseignements compromettants, l'Etat français doit faire preuve de diplomatie et leur expliquer le fonctionnement des radios indépendantes de la politique du gouvernement.

En approvisionnant la dissidence en actualité, les RI (Radios Internationales) peuvent avoir une répercussion stratégique. Il y a une sorte d'alliance idéologique entre les deux acteurs. S'opposer sur un niveau culturel ou informationnel au régime est une action en faveur de l'autonomie du peuple et peut entraîner par la suite une opposition politique. De plus, étant donné leur nombre (en Birmanie les plus connus sont VOA, BBC et DVB), on peut dire qu'il y a une pluralité des médias qui font parvenir, à la population, une plus grande diversité de sources informationnelles non censurées. De plus, les RI sont difficilement contrôlables par l'Etat, étant indépendantes et malaisées à contraindre sur le plan technique. Elles peuvent participer à l'émancipation du peuple en appliquant certaines méthodes. Ainsi, le manuel de Radio Free Europe énumère quatre façons de soutenir le moral des « peuples captifs » et de les « inciter à la non-coopération » :

- 1 : Montrer que leurs gouvernants ne regardent pas l'intérêt du peuple mais le leur.

- 2 : Expliquer que le modèle économique du gouvernement n'est pas viable.

- 3 : Donner l'espoir d'une libération et

- 4 : Diviser le régime au pouvoir⁵⁰.

Cela étant dit, la qualité de l'information que reçoit la population des pays censurés n'est donc jamais en parfait accord avec leurs propres intérêts. Celles-ci ne sont pas objectives. Patrice Biancone nous explique que RFI n'a pas de charte éditoriale mais un médiateur qui exerce un pouvoir de contrôle. Les limites s'apprennent sur le terrain. Et c'est ensuite la hiérarchie qui relit les papiers avant de les diffuser. C'est d'ailleurs le rôle du rédacteur en chef que de contrôler, vérifier les écrits des journalistes. Cette méthode nous montre un gage de sérieux

⁵⁰ MATTERLART, Tristan (1995), *Op, cit*, p40.

et un professionnalisme, mais la radio respecte une certaine politique qui est subjective.

Ajoutons que lorsqu'un pays devient démocratique, la plupart des radios internationales continuent d'y émettre. A ce moment-là, l'expérience professionnelle des radios locales est pauvre puisqu'elles n'ont pas appris à s'informer seules ou à animer l'antenne par exemple. Ce qui les place en situation inférieure vis-à-vis des autres radios. La population continue donc à écouter les RI, plus performantes. On remarque qu'en plus d'instaurer une image de leur pays, les RI conquièrent un marché médiatique étranger. A eux, par la suite, de savoir toujours s'actualiser par rapport aux évolutions du pays et de la demande des auditeurs pour faire face à la concurrence.

Pouvons-nous pour autant utiliser le terme de « médias-conquistadors » (terme de P. Bellanger) à la recherche de nouveaux marchés commerciaux ? Enfermer les RI sous cet angle nous semble réducteur. C'est pourquoi nous concluons sur le fait qu'il y a une volonté d'exporter des valeurs et images d'un pays donné, mais aussi l'envie de nourrir les populations d'informations de qualité et surtout, non censurées.

2) Le cas de RFI

Cette radio internationale ne diffuse pas de programme en Birmanie. Il nous semble tout de même intéressant de l'étudier car elle représente les enjeux et méthodes françaises.

a. Historique

Cette radio a été créée en 1931 afin d'équilibrer les politiques d'influences entre l'Allemagne et la France. Diffuser en langue étrangère avait donc pour objectif d'imposer la France sur la scène internationale et de faire part de ses valeurs, en opposition à un ennemi. Elle s'appelait alors le « *Poste Colonial* ». Vient l'époque de la guerre froide. La radio française (rebaptisée « *Paris Mondial* ») continue ses émissions vers l'Étranger et particulièrement vers les

pays de l'Est de l'Europe. Son opposant idéologique est alors l'URSS. L'organisme se divise en deux, l'une des parties s'adresse aux français autochtones et en langue française à l'Étranger. L'autre s'adresse aux colonies qui vont devenir territoires d'outre-mer dans un futur proche.

A la présidence d'Edouard Balladur, en 1964, la radio est intégrée au sein de l'ORTF. Puis, dans les années 1969 à 1974, la radio est commanditée par le ministère des Affaires étrangères, cela signifie que ses émissions en direct ainsi que ses émissions à destination de la coopération sont financées et validées par celui-ci. A ce moment- là, quatorze des dix-sept langues étrangères utilisées sont supprimées.

En 1975, Radio France International voit le jour, intégrée au sein de la société Radio France. Elle oriente sa politique auprès des pays Africains, zone d'influence française. Des programmes sont alors envoyés aux stations africaines et diffusés en langues étrangères en France pour les populations immigrées.

RFI va ensuite diffuser à l'étranger en français pour les expatriés. Hervé Bourges, nouveau patron de la radio, accompagne la création d'un service mondial en français ainsi que de nouvelles rédactions en langues étrangères. En 1986, la radio devient indépendante.

C'est en 2008 et encore maintenant, qu'Alain de Pouzhillac est nommé Président Directeur Général de RFI. Aujourd'hui, cela fait 15 ans que RFI est présente sur le web. Des programmes sont proposés en France, en Afrique et à travers le monde, de minuit à 23h33.

En ce qui concerne l'Asie, elle propose des émissions en mandarin afin de s'adresser à une population chinoise. Elle possède trois rédactions en vietnamien, cambodgien et laotien. Cette volonté vient du fort atavisme qu'ont ces pays pour la France. Cependant RFI se concentre sur des nouvelles locales en raison du peu de liberté d'information⁵¹. Une heure d'information est transmise en Inde mais en langue anglaise compte-tenu de la langue du pays. Ces nouvelles concernent

⁵¹ Rapport d'activité de RFI, 2006

l'Asie du sud-est. RFI ne prévoit pas de s'étendre en Asie, certainement par manque de financements.

b. Stratégies de RFI

On voit bien que l'objectif premier de RFI a toujours été de donner une place à la France sur la scène internationale. Elle est aujourd'hui indépendante, mais n'oublions pas qu'elle a longtemps représenté les intérêts politiques du pays, et ce, lorsqu'elle était sous le couvert du ministère des Affaires Etrangères.

Aucun texte que nous ayons pu lire pour la constitution de cette partie, n'affirme clairement que RFI ait pu aider des populations sous dictature, à se libérer. On parle d'influence, de rôle, mais il semblerait qu'à notre connaissance, aucune étude n'ait été entreprise pour indiquer, préciser ses ambitions ou actions par rapport aux peuples censurés. Néanmoins, on remarque dans le rapport d'activité cité précédemment, qu'elle a une volonté de livrer de l'information à des pays où la liberté de la presse est limitée. Et ce, non pas en diffusant des images occidentales mais en diffusant de l'information locale, certainement plus concrète pour la dissidence. Nous ne sommes pas dans une logique d'influence étatique mais de, dirons-nous, présence. C'est-à-dire que la radio demeure sur un lieu et représente de manière discrète l'institution française. Cela peut-être aussi une logique de concurrence. Etre présent localement diminue les parts de marché des autres radios internationales. En plus de la représentation de la France, la radio montre un certain « journalisme à la française » qui est différent des façons de procéder des autres pays (les USA sont plus axés sur le divertissement que sur l'information comparativement à la France par exemple)⁵².

En ce qui concerne la diffusion d'informations dans un milieu fermé, à l'étranger, nous avons constaté que la radio ne se contente pas des informations données par un gouvernement. En effet, autant Marie-France Chatin⁵³ que Patrice Biancone,

⁵² Voir annexe n°4 : Laurent Allary de CFI

⁵³ Voir annexe n°3: Marie-France Chatin de RFI

nous expliquent que la radio mobilise ses propres salariés ou contacts pour obtenir de l'information. Cela va dépendre bien évidemment des sources qui peuvent être l'AFP, le correspondant par exemple, puis ils vont se renseigner auprès des plus qualifiés pour faire un état de la situation. Le correspondant, puisqu'il est sur place, a un regard mieux informé qu'un journaliste en France. Ensuite ils décideront de traiter ou non l'information et ce, à quel degré d'importance. Si l'évènement semble important, un envoyé spécial se rendra sur les lieux.

En résumé, nous pouvons présenter RFI comme étant une radio française d'information, axée fortement vers l'international. C'est-à-dire qu'elle émet à l'international et en France, en langue étrangère et française. Les actualités culturelles et informationnelles internationales et françaises sont traitées. La lutte contre la censure n'est pas une priorité mais peut potentiellement se produire, grâce à la divulgation d'informations locales qui arrivent aux oreilles de la dissidence et peut ainsi devenir un outil pour cette dernière. La radio française cherche à diffuser des informations de qualité, ne se limitant pas aux dires des gouvernants et en cherchant l'information en suivant ses propres moyens.

3) Le cas du DVB : une radio internationale en direction du peuple birman

Le DVB (Democratic Voice of Burma) est un organisme à but non lucratif, tenu par des exilés birmans. Son lieu de résidence est basé à Oslo en Norvège. Ils communiquent via une chaîne de télévision, de radio ainsi qu'à travers leur site internet. La radio émet vers la Birmanie, en langue birmane depuis 1992.

Leurs missions sont de fournir des informations objectives et de qualité au peuple birman, de favoriser la compréhension entre les divers groupes ethniques et religieux birmans, de soutenir l'opinion publique indépendante et de permettre la

discussion sur des sujets sociaux et politiques ainsi que de communiquer sur les idéaux de la démocratie et des droits de l'homme au peuple birman⁵⁴.

a. Le recueil d'information

Le siège du DVB basé à l'international obtient des nouvelles de la Birmanie grâce aux journalistes birmans sur place. Ceux-ci capturent des images, photographies, vidéos de l'actualité du pays. Selon sujets il arrive que cette prise de renseignement se fasse clandestinement. C'est le cas de la couverture de la révolution safran de 2007. Les journalistes birmans du DVB filmaient les marches silencieuses des bonzes au risque d'être remarqué et emprisonné par les militaires. Certains d'entre eux se sont faits repérés et condamné par la junte militaire. C'est pourquoi ils doivent faire preuve de vigilance. Lorsque l'un d'entre eux a été fiché par la junte, ils ont la possibilité de s'exiler et de rejoindre l'organisation en Norvège ou encore ils doivent accomplir d'autres tâches comme se charger des envoies par internet, surveiller la présence des militaires, prévenir en cas de danger, chercher des informations qui pourraient sortir du gouvernement. Ils sont donc un groupe de dissident birman qui cherche à créer et diffuser leur propre information, même si leur activité est illégale.

Ce que craint actuellement l'organisme, c'est moins d'être retrouvé et condamné par la junte militaire que de plus pouvoir continuer de produire leurs documentaires. Ils craignent plus d'être expulsés. Ainsi, ils font très régulièrement des sauvegardes qu'ils rangent dans des endroits sûrs.

b. Le DVB, un média exilé, en relation avec le monde

Dans sa présentation de la Birmanie, l'UNESCO consacre une partie sur les médias exilés, reconnu comme l'alternative la plus pertinente compte-tenu des pressions gouvernementale sur les médias intérieurs. Les médias indépendants se sont multipliés et améliorés depuis la révolution de 1988. A ce moment là, la junte était parvenu à supprimer les informations dérangeantes, aujourd'hui il lui

⁵⁴ Voir site officiel du DVB (Onglet: About)

est quasi impossible compte tenu de la forte présence des médias exilés chez les habitants, de leurs meilleurs outils et de leur plus grand nombre. L'objectif des médias est de faire pression sur le gouvernement d'instaurer un climat plus démocratique et surtout, d'être plus responsable envers la population.⁵⁵

Les médias ont des informations sur la Birmanie mais ils n'en possèdent pas des aussi précises que le DVB. C'est pourquoi le DVB leur donne de l'information sur leur pays, fort de l'investigation de la centaine de journalistes birmans sur place.

Le DVB est considéré comme étant un média international, par sa diffusion de programme en Birmanie mais aussi par son partage d'information avec d'autres médias en anglais. C'est un média spécialiste d'une région qui est orientée idéologiquement en faveur de la démocratie dans son pays. Celui dénonce les abus militaires envers le respect des droits de l'homme et propose une actualité médiatique sur la Birmanie. Son objectif est bien de s'imposer face aux médias d'Etat censurés dans le but de proposer une information de qualité.

4) Les difficultés rencontrées par les habitants de pays censurés et la mission de CFI

Il nous paraît utile de consacrer une partie sur les difficultés que rencontrent les populations, et plus particulièrement les journalistes de pays censurés pour s'informer. L'organisme CFI nous permet, à travers son expertise, d'en montrer quelques-unes.

a. La mission et le champ d'action de CFI

CFI est l'agence de coopération française dans le domaine des médias : les actions de CFI visent à transférer l'expertise française aux professionnels des groupes médias de pays en développement. La majorité des actions se concentre autour de la télévision, le média le plus influent de par le monde, mais les

⁵⁵ Site de l'UNESCO

interventions de CFGI concernent également les problématiques de la radio et d'internet par exemple. Leur activité historique est l'accompagnement de groupes médias audiovisuels africains. Pour cela, il y a deux pôles : un pôle programme: des actualités (africaines et mondiales), des documentaires, des programmes sportifs sont proposés aux médias africains. S'ajoute sur l'autre pôle un volet concernant la production africaine qu'ils achètent à leurs partenaires africains et partagent gratuitement avec les chaînes françaises. Leur deuxième activité est la formation des journalistes des pays en voie de développement, aux exigences du métier. Cela s'effectue à travers des ateliers d'expertise et propose environ 40% des missions à la région Afrique et 60% à la région dite Méditerranée-Asie.

Cet organisme public est l'opérateur du Ministère des Affaires Etrangères (la majorité de son financement provient du ministère et leurs décisions liées aux choix des pays et des contenus africains sont en accord avec la politique de diversité culturelle française). La formation de journaliste étranger aux principes français de l'information résulte sans doute d'une volonté de la France à être présente sur la scène internationale. Les techniques utilisées seront françaises par opposition à d'autres approches journalistiques (USA, Japon, etc.), l'expérience des journalistes étrangers auprès de journalistes français va certainement laisser une image (positive) de la France. Néanmoins, selon les salariés de CFI, ce n'est pas la priorité, ni leur intention principale. Ils souhaitent accompagner les journalistes étrangers dans la création d'informations de qualité afin que, par la suite, ils deviennent indépendants et professionnels.

b. La recherche d'information

Laurent Allary, conseiller auprès du directeur général de CFI nous explique certaines contraintes rencontrées par les journalistes n'ayant que peu de moyens de communication ou étant limités par le contrôle de l'Etat.

La recherche d'information est souvent partielle, et donc non exhaustive ni objective. Par un manque de contrôle et de vérification on peut penser que l'information n'est pas de qualité, et peut être manipulée aisément afin de

répondre aux attentes des rédacteurs en chef. De plus, dans les pays où l'information est contrôlée, c'est le rédacteur en chef ou un responsable qui a le pouvoir d'utiliser les moyens de communication, parfois aussi simples que l'utilisation de l'unique combiné téléphonique ou de l'accès internet. Lorsqu'il quitte l'établissement, ces outils ne sont plus accessibles aux autres salariés. Nous observons alors qu'il y a un manque de technicité autant sur le plan stratégique qu'opérationnel concernant le métier de journaliste ainsi que l'existence de contraintes politiques⁵⁶.

Laurent Allary nous explique que dans certains pays, les problèmes ne se limitent pas au manque de moyens ou de liberté : le manque d'électricité ou les salaires non payés constituent d'autres formes de contraintes encore très fréquentes dans les pays du Sud. Internet est encore plus rarement disponible. La recherche d'information se trouve donc limitée par des raisons techniques. De plus, le fait que les journalistes n'aient pas un revenu élevé (un journaliste peut toucher entre 200 et 300 euros par mois dans la grande majorité des pays d'intervention de CFI) les empêche d'investir leurs propres moyens au service de leur travail pour mener des investigations ou poursuivre les recherches une fois en dehors du bureau.

c. Le cas de la Birmanie

CFI a réalisé une mission avec l'AFP en Birmanie. En principe CFI travaille avec des journalistes s'il existe un accord avec le gouvernement. Laurent Allary fait bien la différence entre les ONG, Reporter Sans Frontière et CFI. La vocation n'est pas la même. Le mandat de CFI consiste à faire en sorte que les journalistes d'un pays qui s'ouvre aux enjeux démocratiques, soient capables de relayer cette nouvelle donne politique aux yeux du public. Cela passe par traiter des informations de façon contradictoire, de conduire un journal en illustrant toute l'actualité... Cependant il y a quelques exceptions. C'est le cas pour la collaboration avec l'AFP, en Birmanie. La demande provenait de journalistes

⁵⁶ Voir l'annexe n°4: Laurent Allary de CFI

indépendants qui souhaitaient couvrir les élections de 2010. Pour que la formation ait lieu, CFI a aidé financièrement l'AFP qui souhaitait travailler sur ce sujet.

La censure au moment des élections était bien plus accrue comparativement au quotidien. Le Bureau gouvernemental qui contrôle les informations a multiplié le personnel chargé de la relecture. En règle générale, les articles étaient amputés d'une grande partie de leur contenu. De nombreux journalistes étrangers ont été expulsés du pays sous prétexte que leur visa de presse n'était pas conforme (sept au total), des centaines de visas tourisme avaient été refusés au préalable. L'événement médiatique pour ces élections a pris une grande ampleur, difficile à contrôler pour l'état. Nous allons voir à travers l'exemple qui suit, que les journalistes birmans s'y étaient préparés⁵⁷.

La formation⁵⁸, donc organisée par CFI et l'AFP, rassemblait les thèmes suivants : une sensibilisation aux normes journalistiques internationales, comment travailler dans un environnement hostile, la coordination des photos et textes, puis l'animation d'un site web.

L'objectif des demandeurs était qu'ils puissent intégrer les médias autorisés par l'Etat. De cette façon ils pouvaient légalement transmettre des messages aux habitants, tout en conservant une certaine diplomatie vis-à-vis des autorités et ainsi, rester visibles le plus longtemps possible.

La plupart des questions des birmans portaient sur la façon dont ils pouvaient adapter leur propre travail, leurs photographies et leurs pages internet en fonction des normes journalistiques internationales. L'AFP conclut son rapport en précisant que l'idée de couvrir les élections enthousiasmait fortement les journalistes birmans.

⁵⁷ Voir l'article sur le site de RSF : « Les médias birmans à l'assaut de la censure » (2010).

⁵⁸ Annexe n° 5: *Report on the AFP Foundation course for Eleven Media Group of Myanmar held in Bangkok from October 4 to 10.*

Former les journalistes améliore la qualité de l'information et donc, renseigne au mieux les populations. Laurent Allary nous explique que ça ne permet pas de lutter contre la censure directement mais cela prépare à un moment de transition vers un état démocratique où la liberté de la presse sera bien plus large. Si les médias locaux sont aptes à créer une information de qualité dès le début, les radios internationales vont alors avoir une plus forte concurrence.

On ne peut connaître réellement l'impact des radios internationales sur la construction des pensées idéologiques et politiques des peuples sous dictature. Par contre, on peut affirmer que les radios viennent en complément des actions de la dissidence et permettent aux peuples d'obtenir des informations non censurées.

Etant donné que RFI est une radio française, il nous semble pertinent qu'elle représente les ambitions de son pays. Il est plausible que celle-ci, en cultivant une appétence culturelle sur le plan international, veuille garder une position diplomatique forte. L'information, au même titre que d'autres domaines, l'aide à accomplir cette ambition. C'est par répercussion que les pays censurés bénéficient d'une information de qualité. Cependant, RFI reste une radio indépendante et peut se démarquer vis-à-vis de cette volonté si cela ne lui convient plus.

En revanche, DVB a pour vocation de soutenir son peuple en lui diffusant l'actualité du pays. Créer un lieu dans un pays étranger démocratique est une opportunité pour cette diaspora qui a pu changer la nature de ses nouvelles puisqu'elle dénonce l'Etat qui les réduisait ou les étouffait auparavant.

Il y a donc une différence suivant le pays d'origine des médias. Cela dépend de leur mission, de leur modèle économique et politique. Mais on peut dire que malgré ces différences, l'ensemble de ces médias concoure à l'information des populations sous emprise de la dictature. Cette complémentarité leur apporte les éclairages nécessaires à une prise de recul vis-à-vis de leur situation d'oppression.

Conclusion

Pour clôturer notre étude nous allons procéder en deux étapes : la première est la réponse à nos hypothèses, la deuxième est une piste de réflexion à ce travail dans l'optique qu'il sera prolongé en deuxième année de master recherche.

Nous rappelons pour cela les problématiques :

- L'information n'est pas transparente en Birmanie. La population cherche néanmoins à s'informer et discuter sur les événements politiques, sociaux et économiques de son pays. Elle établit alors des espaces de communication au sein de la société pour avoir des « lieux » libres de censure.
- Pour parer à la censure, les birmans s'informent autrement que par les médias autorisés par l'Etat, au risque de se faire réprimander. Les radios internationales vont donc nourrir ces besoins par l'émission d'ondes en direction de leur pays.
- Deux types de radios internationales vont nous intéresser : les radios gérées par des personnes étrangères au pays et les radios tenues par la diaspora. La première a un objectif affecto-intellectuel, c'est-à-dire qu'elle vise à laisser une image positive de sa nation aux populations. Pour faire prendre conscience à la population en dictature qu'elle n'est pas en liberté et qu'elle peut aspirer à un meilleur niveau de vie, elle va diffuser des informations internationales à titre d'exemple. La deuxième va diffuser des nouvelles concernant l'aspect local du pays vers la population afin de faire connaître les actions qui se passent dans son pays et ainsi, l'aider à agir.

La première hypothèse semble réaliste compte-tenu de la situation en Birmanie. D'une part parce que des espaces de communication parallèle

existent au sein du pays, ils sont dirigés par des journalistes qui ont fait le choix de créer leur propre journal de manière clandestine. De plus le DVB pourrait bien en faire partie car de nombreux habitants s'informent par leur biais et ainsi, se nourrissent d'informations interdites par l'Etat. A ce compte-là, l'espace public birman non censuré n'est pas établi au sein du pays mais à l'étranger. Il participe néanmoins à la création de « lieu » autonome et de liberté d'expression.

On a observé à travers les études que les Birmans s'informent fortement grâce à DVB. On peut donc dire effectivement que le besoin de s'informer (puisqu'il en existe réellement un) est comblé par une radio internationale tenue par des exilés Birmans.

Bien entendu la population doit être tenue au courant de l'actualité de son pays et de ce fait, les nouvelles locales sont indispensables pour se libérer de la censure. Néanmoins avoir un regard sur l'international permet aussi de se sentir soutenu, de prendre exemple sur des sociétés qui fonctionnent pour qu'à la sortie de la dictature, il y ait déjà une certaine sensibilisation.

Plusieurs pistes sont possibles pour la prolongation de cette étude. Nous en retiendrons deux :

La première concerne la réception. Il serait intéressant de comprendre sous quelles conditions les Birmans reçoivent les informations. Est-ce facile ? Echantonnent-ils entre eux par la suite ? Combien de Birmans savent parler l'anglais ? Et le français ? Cette étude permettrait de mieux mesurer l'impact des radios internationales sur l'information du pays et sur la construction de pensée des habitants. On pourrait avoir plus de précisions sur l'effet qu'ont les médias sur les révoltes. r

La deuxième piste concerne l'état des valeurs démocratiques et des droits de l'homme dans le monde. Ces valeurs devraient-elles être universelles ? Sont-elles applicables pour tous les pays ? Et les médias devraient-ils être de fervents défenseurs de la démocratie, ou ne serait-ce que d'une idéologie ?

De nombreuses pistes pourraient se greffer à ce travail. Nous précisons qu'il existe très peu de travaux réalisés sur la Birmanie en Science de l'Information et de la Communication.

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques :

MATTELART, Tristan (2002), *La mondialisation des médias contre la censure. Tiers Monde et audiovisuel sans frontières*, Bruxelles, Editions De Boeck Université.

MATTELART, Tristan (1995), *Le cheval de Troie audiovisuel. Le rideau de fer à l'épreuve des radios et télévisions transfrontières*, Grenoble, PUG, collection Communication, Médias et Sociétés.

MIEGE, Bernard (2010), *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, collection Communication, Médias et Sociétés.

SEMELIN, Jacques (1997), *La liberté au bout des ondes. Du coup de Prague à la chute du mur de Berlin*, Montréal, Editions Belfond.

SEMELIN, Jacques (1995), *Quand les dictatures se fissurent : résistances civiles à l'Est et au Sud*, Paris, collection « Culture de paix ».

ANTOINE Frédéric, 2006, *Nouvelles voies de la radio*, Louvain-la-Neuve.

DEBARATS Peter et PARE Michèle (1998), *Liberté d'expression et nouvelles technologies*, Canada, Isabelle Quentin Editeur, p. 98 et 99.

CABEDOCHÉ Bertrand (1990), *Les chrétiens et le Tiers monde. Une fidélité critique*, Paris, Editions Karthala, p. 12.

MATTELART Armand et Michèle, DELCOURT Xavier (1984), *La culture contre la démocratie ? L'audiovisuel à l'heure transnationale*, La Découverte, Paris, p. 42-43

McBRIDE SEAN (dir.), (1980), *Voix multiples, un seul monde. Communication et société aujourd'hui et demain*, Unesco, La Documentation française, Paris.

Ouvrages sur la Birmanie :

LEVENSON Claude B. (2008), *Birmanie. Des moines contre la dictature*, France, Mille et une nuits.

EGRETEAU Renaud (2010), *Histoire de la Birmanie contemporaine. Le pays des prétoriens*, France, Fayard.

Sites internet :

Site de Democratic Voice of Burma: <http://www.dvb.no/>

Site de l'UNESCO : <http://www.unesco.org/>

Site de l'UNICEF : <http://www.unicef.org/>

Site de Reporter Sans Frontières : <http://fr.rsf.org/>

Annexes

Entretiens :

- Annexe 1 : Patrice Biancone de RFI
- Annexe 2 : Laurent Allary de CFI

Sources documentaires :

- Annexe 3 : Conclusion du conseil sur la Birmanie/le Myanmar (2009).
- Annexe 4 : Déclaration de la Haute représentante, Mme Catherine Ashton, au nom de l'Union européenne, concernant les élections en Birmanie/au Myanmar.
- Annexe 5: Report on the AFP Foundation course for Eleven Media Group of Myanmar held in Bangkok from October 4 to 10.



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la Birmanie/le Myanmar

2938ème session du Conseil *AFFAIRES GÉNÉRALES*

Luxembourg, le 27 avril 2009

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil réaffirme que l'Union européenne se tient fermement aux côtés du peuple birman/du Myanmar en vue d'assurer une transition pacifique vers un système de gouvernement légitime et civil, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la situation sociale et économique de la population. Le Conseil est conscient que les défis politiques et socioéconomiques auxquels le pays est confronté ne peuvent être relevés que par l'instauration d'un véritable dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont issues des groupes ethniques. Le Conseil note toutefois que les autorités de la Birmanie/du Myanmar doivent encore prendre les mesures nécessaires pour que les élections prévues en 2010 soient crédibles, transparentes et ouvertes à tous, et conformes aux normes internationales. Le Conseil demande la libération de Daw Aung San Suu Kyi et de tous les autres prisonniers et détenus politiques.
2. Dans ces circonstances, le Conseil juge nécessaire de proroger d'un an la position commune de l'UE actuellement en vigueur, y compris les mesures restrictives. Le Conseil souligne qu'il est prêt, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, à réviser, à modifier ou à renforcer les mesures qu'il a déjà adoptées. Le Conseil répète que l'UE est prête à répondre d'une façon positive à tout progrès réel qui interviendrait en Birmanie/au Myanmar. L'UE reste ouverte au dialogue avec les autorités de la Birmanie/du Myanmar et est prête à les rencontrer au niveau ministériel, en marge de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM, qui se tiendra à Hanoï en mai 2009.

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8239/ 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

1
FR

3. Le Conseil engage le gouvernement de la Birmanie/du Myanmar à intensifier son dialogue avec la communauté internationale afin d'œuvrer en faveur d'une transition pacifique vers la démocratie. Le Conseil réaffirme le soutien de l'UE à la mission de bons offices entreprise par le Secrétaire général des Nations unies et son conseiller spécial, M. Gambari, et salue leur engagement personnel constant en faveur du processus politique. L'UE continuera de soutenir l'action du Groupe des amis du Secrétaire général et d'intensifier le dialogue qu'elle a noué avec les principaux acteurs concernés, y compris l'ASEAN et ses États membres, les États-Unis, la Chine, l'Inde et le Japon, sur cette question et sur ses implications pour la région. L'UE encourage les autorités de la Birmanie/du Myanmar à engager un véritable dialogue avec les Nations unies. À cet égard, le Conseil déclare soutenir sans réserve le travail que l'envoyé spécial de l'UE, M. Piero Fassino, accomplit sans relâche à l'appui des efforts déployés par les Nations unies et en concertation avec les partenaires asiatiques, et invite, dans ce contexte, les autorités de la Birmanie/du Myanmar à coopérer avec lui.
4. Le Conseil se félicite de l'adoption de la résolution 10/27 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et engage les autorités de la Birmanie/du Myanmar à s'y conformer, en pleine coopération avec le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, M. Quintana; le Conseil se félicite à cet égard que le mandat de M. Quintana ait été prolongé. Le Conseil, préoccupé notamment par la situation de la minorité ethnique des Rohingyas, au nord de l'État d'Arakan, s'inquiète que les minorités ethniques de la Birmanie/du Myanmar soient privées de leurs droits fondamentaux et engage les autorités à reconnaître le droit à la citoyenneté des membres de ces minorités ainsi qu'à protéger les droits de l'homme dans leur intégralité en ce qui les concerne.
5. Le Conseil se félicite de la prolongation du mandat du groupe tripartite chargé de coordonner les efforts de reconstruction après le passage du cyclone Nargis et espère que ledit groupe pourra continuer de jouer efficacement son rôle pour faciliter l'acheminement de l'aide internationale. Dans ce cadre, il est indispensable de maintenir un accès sans restrictions pour les agences humanitaires. L'UE rappelle qu'elle joue, à l'égard de la Birmanie/du Myanmar, un rôle majeur et sans cesse croissant en tant que bailleur de fonds, et qu'elle est prête à renforcer son aide en faveur de la population du pays."



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

Bruxelles, le 7 novembre 2010
(OR. en)
15932/10
293

**Déclaration de la Haute Représentante, Mme Catherine
Ashton, au nom de l'Union européenne,
concernant les élections en Birmanie/au Myanmar**

1. Aujourd'hui se sont tenues les premières élections organisées en Birmanie/au Myanmar depuis le scrutin de 1990, dont les résultats n'ont jamais été mis en œuvre.
2. Des élections ne suffisent pas à elles seules à rendre un pays démocratique; elles devraient néanmoins être l'occasion de prendre un nouveau départ et de renforcer le pluralisme. L'UE déplore par conséquent que les autorités n'aient pas pris les mesures nécessaires pour garantir un processus électoral libre, régulier et ouvert à tous. De nombreux aspects de ces élections ne sont pas compatibles avec les normes reconnues au niveau international, notamment le traitement discriminatoire réservé à la plupart des partis d'opposition - tels que la LND - et à leurs candidats pour ce qui est des possibilités de faire campagne, les restrictions pesant sur l'enregistrement de ceux-ci, les graves restrictions frappant la liberté d'expression et de réunion, l'accès limité aux médias et l'absence de couverture libre et impartiale des événements par ces derniers.
3. Dans ce contexte, l'UE demande une nouvelle fois la libération inconditionnelle de toutes les personnes détenues en raison de leurs convictions politiques. Daw Aung San Suu Kyi reste assignée à résidence pour des motifs complètement fallacieux. L'UE appelle le gouvernement à lui rendre toute sa liberté.
4. L'UE note toutefois que la société civile a pu en partie s'organiser politiquement, en dépit des nombreuses difficultés. Elle prend acte de la décision des partis d'opposition qui ont choisi de ne pas prendre part au scrutin en raison des irrégularités électorales. Elle prend également acte du fait que d'autres partis y ont participé, y compris parmi ceux qui représentent des groupes ethniques, espérant que cela pourrait représenter une possibilité de changement.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>
SN 4467/10

1
FR

5. L'UE appelle les autorités à veiller à ce que ces élections marquent le début d'une phase plus ouverte, en permettant notamment à des représentants de tous les groupes de participer à la vie politique du pays, et en libérant tous les détenus politiques. Il est grand temps qu'un dialogue constructif entre tous les parties prenantes ait lieu. Ce dialogue devrait inaugurer une transition vers un système de gouvernement civil, légitime et responsable, fondé sur l'État de droit, et déboucher sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que sur la participation de toutes les couches de la société au développement économique et social du pays. Nous sommes prêts à soutenir un tel processus.
6. L'UE examinera de près dans quelle mesure le nouveau parlement et le nouveau gouvernement rendront des comptes aux électeurs, si les nouvelles institutions veillent au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et contribuent à un processus menant à la réconciliation et à la démocratie et si elles mettent en œuvre de meilleures politiques pour améliorer la situation économique et sociale des citoyens.
7. L'UE rappelle les conclusions du Conseil du 26 avril 2010, et sa volonté inébranlable de se tenir aux côtés du peuple birman/du Myanmar. L'UE continuera à œuvrer en faveur du bien-être de celui-ci.



INTERNATIONAL STANDARDS OF JOURNALISM

BANGKOK, THAILAND

October 2010

Report on the AFP Foundation course for Eleven Media Group of Myanmar held in Bangkok from October 4 to 10

Course instructor

Tanya Willmer, AFP News Editor for the Asia Pacific and Deputy Regional Editor in Chief based in Hong Kong

Course participants

Wai Phyoo	Eleven Media Editor in Charge
Zaw Ye Naung	IT Manager/Online Editor
Soe Htat Khaing	Senior Editor

Kyaw Thu Myint Senior Editor (sports journal)

Ah Ngae Htwe Senior Editor

Wai Yan Phuo Oo Senior Reporter/Editor

Lin Lin Khaing Senior reporter/editor

Special guest

Eleven Media's managing editor Thein Myint

Interpreter

Zaw Min, a Bangkok-based writer and translator

Guest speaker

Tulsathit Taptim, Editor of The Nation newspaper in Thailand

Additional speakers

Didier Lauras, director of AFP's Bangkok bureau which covers Thailand as well as Myanmar, Cambodia, Laos and Vietnam

Christophe Archambault, chief photographer AFP Bangkok

Rachel O'Brien, correspondent and video reporter AFP Bangkok

The broad topics of the course as requested covered international standards of journalism, working in a hostile environment, photo and text coordination and website animation. While giving an international perspective on the issues, I sought to focus on how the participants could take the training on board to strive to the highest standards as they operate within their own, very restrictive environment.

Eleven Media, a private group in Myanmar, publishes four journals a week: two news publications and two dedicated to sport. The IEC said circulation totals 300,000 for

the four editions, with the online news website attracting 10,000 hits a day. The group employs a total of about 200 staff, half of them in editorial operations.

Currently the authorities in Myanmar only allow state-backed newspapers to publish daily. However, the company managing editor said it was hoped that after the November election, Eleven Media would itself gain approval for a daily newspaper – the group's key goal this year.

The group also operates a news website, both in Burmese and English, which it aims to update 24 hours a day

Journalists in Myanmar operate under severe restrictions, are largely isolated from the outside world and have little experience in international journalistic standards. All editorial copy for the journals must be submitted to a censorship board ahead of publication, although Eleven Media said there was much lower surveillance of the website

Despite the extremely difficult situation for journalists in Myanmar, the participants were generally pretty tech-savvy and said they are able to access international news on the internet through proxy-servers , although this of course depends on the restrictions on the authorities. Blogs are banned, as is Twitter, but the news website does have a Facebook link.

Under the broad topics of the course we covered:

International standards of journalism

- The basics of journalism and the ABCs of journalistic rigour
- Media ethics, codes of conduct
- Developing newsroom tools such as style guides and archives

Adapting to the new media age

- The challenge of 24/7 news and developing news websites
- The role of social media and using the Internet as a resource

Working in a hostile environment

- Risks and precautions
- Censorship and dealing with authorities
- Protecting sources
- Background on journalist rights organizations/useful manuals

Covering elections

- Democracy and the media
- The players, the process, election laws
- Reporting and story ideas -- from the campaign trail to the election aftermath

Photojournalism

Text and photo coordination

Photography basics and dos and don'ts

Working in hostile environments

The course was I believe the first AFP Foundation training conducted through an interpreter

All of the journalists on the course report and write in the Burmese language, not English. They all had some grasp of English, some much stronger than others. Although some discussions were in English, the bulk of the course was conducted through the translator, a native of Myanmar who has lived in Thailand for many years and who had an excellent command of English.

The language limitations – and the varying levels of seniority -- meant that the pace of the training was perhaps not as dynamic as it might have been, and also restricted the practical exercises that could be conducted among the participants.

Perhaps in future cases, there may be a way of drawing up exercises in the local language and working with a native speaker. This would I believe enhance the interaction between the instructor and the participant, and improve the overall learning experience

A projector was available on the first day, but it would have been useful throughout the course for the presentations

All participants were encouraged to contribute to discussions.

The most senior journalists, particularly the editor in charge Wai Phyo and the online editor Zaw Ye Naung, were the most actively involved in the course, posing intelligent questions, explaining their own issues and joining in debate on the topics covered.

There did appear to be some instances where the less senior journalists were wary about putting their points across in deference to their superiors

The contribution from the guest speakers was invaluable, giving participants an insight into their own fields of expertise and helping to broaden knowledge on text/video/photo/website operations

Our main guest speaker was Tulsathit Taptim, editor of The Nation, who discussed the revolution in the media, the development of his newspaper's own website and ideas for how Eleven Media could adapt in the future.

Didier Lauras gave an account about how the bureau covered the unrest in Thailand earlier this year (much of it from the very conference room in Bangkok being used for

the training when bureau operations had to move for safety reasons from the main office located inside the protest zone.)

Christophe Archambault covered the work of a photojournalist: from how to frame a picture to working in the field in difficult and dangerous conditions to media ethics -- particularly the issue of fakes and photo manipulation.

Rachel O'Brien gave a practical demonstration on video and discussed on-camera interview techniques

The main points of interest were in the ethics of journalism – particularly how to adapt international standards to their own working environment, photojournalism and developing the website.

In addition, the participants appeared to much appreciate the session devoted to coverage of elections. Myanmar's vote next month is the first in 20 years and therefore the first experience for the journalists in reporting on an election in their country.

While the AFP Foundation has courses in writing for the Internet, I believe that practical courses in news website design could be a potential area for future development.

Ends

Résumé :

Ce mémoire traite des stratégies que les radios internationales mettent en place pour acquérir de l'information dans des pays censurés et ici, en Birmanie. Les nouvelles envoyées par l'Etat totalitaire aux médias internationaux sont censurés selon les sujets. L'enjeu pour les journalistes étrangers au pays en dictature est de créer leur propre information au sein d'un milieu hostile. En complément de cet aspect il y a aussi celui de la diffusion d'information en direction des peuples subissant la censure. Les radios internationales adoptent alors une stratégie de diffusion qui répond à une volonté politique.

Mots-clés :

Birmanie – Censure - Radios internationales – Espace public – RFI - DVB